

MAISONS, MAISONS FORTES OU CHÂTEAUX ? LES IMPLANTATIONS NOBLES DANS LE COMTÉ DE VALOIS ET LES FRANGES OCCIDENTALES DU COMTÉ DE CHAMPAGNE AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES

Jean MESQUI

Philippe de France, comte de Valois, duc d'Orléans, mourut en 1375 : il fallut aussitôt définir le domaine de sa veuve Blanche, à l'aide d'un « dénombrement » de fiefs qui s'étendit de 1375 à 1378, et qui couvrit l'ensemble des domaines ducaux. Plusieurs volumes manuscrits s'en suivirent : un seul nous intéressera ici, qui concerne un grand domaine que s'était constitué Philippe au nord-est de Paris, domaine qui deviendra sous son petit-neveu Louis d'Orléans le duché d'Orléans¹.

Ce territoire comprenait, en premier lieu, le comté de Valois stricto-sensu, composé des deux châtelainies de Crépy-en-Valois et de la Ferté-Milon ; en 1353, s'y adjoignirent les châtelainies royales de Béthisy, Pierrefonds, enfin Oulchy-le-Château. Le futur duché, limité approximativement par l'Oise à l'ouest, l'Aisne au nord, l'Ourcq au sud-est, n'avait donc qu'une unité de fraîche date lorsque fut dressé le dénombrement : les deux châtelainies centrales, étaient, depuis la prise de possession par Philippe Auguste en 1213, apanage des fils aînés de la couronne ; Béthisy était, de tout temps, châtelainie royale ; Pierrefonds était châtelainie royale depuis l'acquisition à la fin du XII^e siècle par Philippe Auguste ; enfin, Oulchy-le-Château était une ancienne châtelainie du comté de Champagne, passée à la couronne depuis 1285 seulement² (fig. 1).

Dans ce domaine, le dénombrement de 1375-78 fournit une vision analytique : châtelainie par châtelainie ont été dressés des procès-verbaux d'aveux de fiefs, ou rassemblées des déclarations dictées par les détenteurs de fiefs. Le document est donc d'un grand intérêt : il permet une approche horizontale, chronologiquement homogène, de l'implantation noble dans ce domaine assez hétérogène.

Deux axes de recherche sont permis, à partir d'un tel manuscrit. La recherche la plus riche en enseignements est la recherche extensive : à partir des descriptions de fiefs, ce serait d'améliorer notre connaissance de l'occupation du sol au Moyen Âge sur un territoire entier, tel une châtelainie. Mais il s'agirait ici d'une recherche aux implications nombreuses, méritant un travail universitaire de haut niveau. Ceci n'est point notre but dans cette communication : au contraire, nous voudrions ici mener une recherche « intensive », cernée sur l'appréciation de la qualité de la demeure noble, de son plan, son organisation ; et, dans la mesure du possible, en tirer des conclusions sur les relations entre statut féodal, bâtiment, fortification... et dénomination.

Bien que plus limitée dans son ampleur, cette recherche « intensive » n'est pas pour autant simple : car, sur la centaine de sites mentionnés par le dénombrement, peu ont subsisté intacts, dans une région où la mise en valeur agricole a été considérable tout au long de l'histoire, et où les destructions et reconstructions, par fait de

1. Arch. Nat., P 1893 : dénombrement. A la suite de ce dénombrement, le tout fut résumé dans une « prisée », également conservée aux Archives Nationales, KK 287. Nous n'avons que très peu utilisé, sur le plan archivistique, la série R 4 qui contient un grand nombre d'aveux, souvent tardifs, rendus à la maison d'Orléans : un important travail reste à effectuer sur ce domaine.

2. Cf. J. MESQUI, L'architecture militaire dans le Valois du XI^e au XV^e siècle, et le rôle de Louis d'Orléans, *Bulletin Monumental*, 1977, 109 et suivantes.

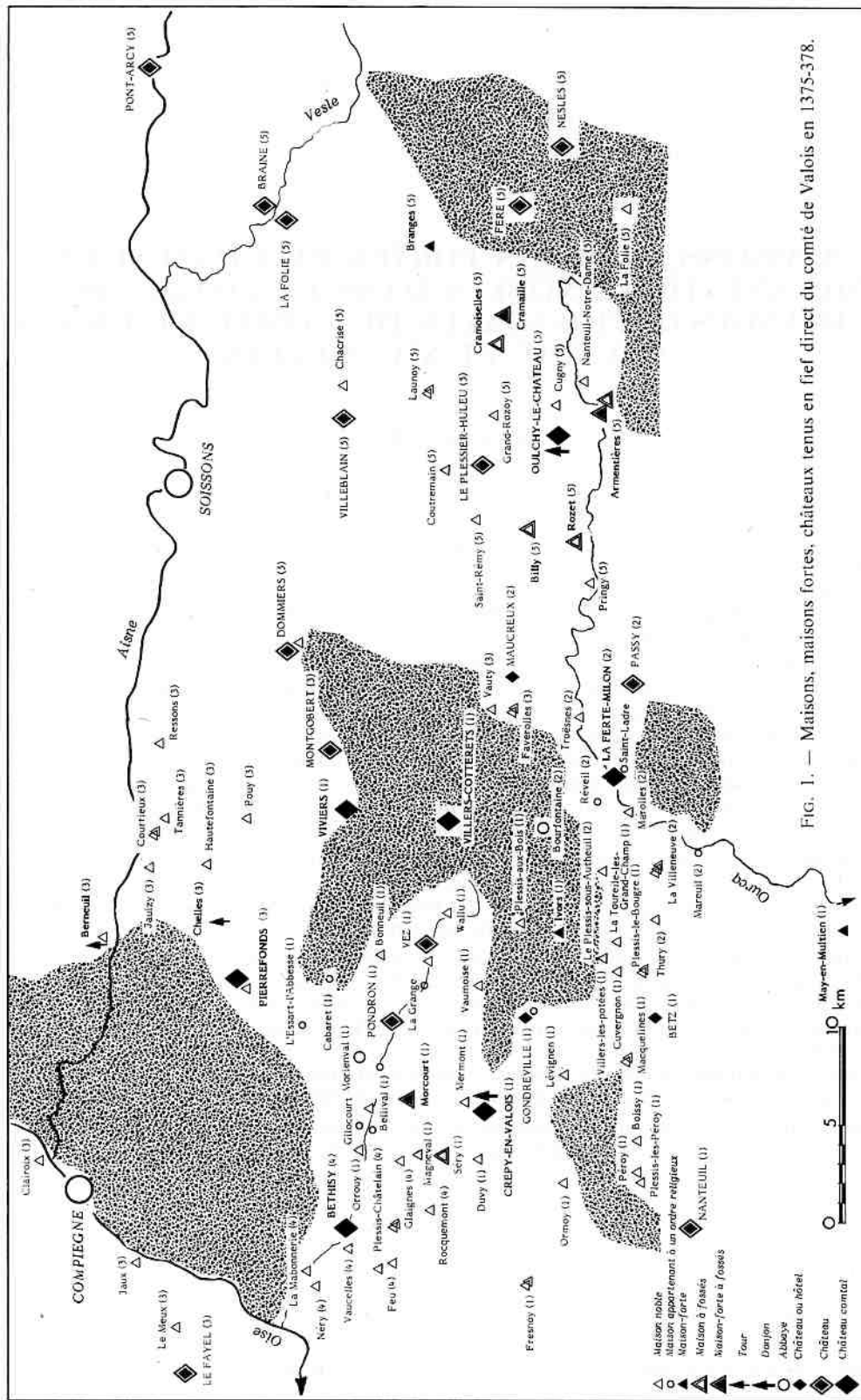


Fig. 1. — Maisons, maisons fortes, châteaux tenus en fief direct du comté de Valois en 1375-378.

guerre, n'ont pas manqué à des époques récentes. Pour nous affranchir de celles-ci, nous avons utilisé une source d'une richesse méconnue : celle du cadastre napoléonien, ou tout au moins des cadastres du XIX^e siècle, qui fournissent les modifications modernes³.

De là à prétendre cerner la réalité médiévale, le fossé est profond : car les bâtiments qui subsistent, dans les anciennes demeures nobles, aujourd'hui exploitations agricoles, sont plus souvent des XVII^e et XVIII^e siècles que du Moyen Âge. Sans être spécifique à notre région, cette difficulté y est accrue par rapport à d'autres : aussi les incertitudes demeureront-elles nombreuses.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, l'intérêt de l'enquête est considérablement accru par le fait que l'une des châtelainies du territoire, celle d'Oulchy, fit l'objet, lorsqu'elle appartenait au comté de Champagne, de plusieurs dénombremens successifs s'étalant de 1175 à 1275. Les analyses peuvent donc s'enrichir de comparaisons, cette fois circonscrites à un secteur fixe, mais portant sur la chronologie. Nous pourrions aussi tenter d'apprécier les particularismes locaux, le poids des coutumes administratives et les variations dans l'usage de la demeure noble au cours du temps.

LES DÉNOMBREMENTS

LE DÉNOMBREMENT DE 1375-78

Commençons par évoquer, rapidement, le dénombrement de 1375-78. Une centaine de sites, nous l'avons dit, y sont répertoriés comme demeures nobles tenues en fief direct du comte ou tenues par lui ; d'autres fiefs y sont répertoriés mais, ne comportant pas du tout de résidence, ils ne nous intéresseront pas ici.

Les chefs-lieux de châtelainie, tenus par le comte, et les édifices tenus par lui, n'y sont pas directement répertoriés : évidemment intitulés châteaux, ils nous sont mieux connus par une prisée du domaine établie en 1378, qui est en fait la synthèse des résultats du dénombrement. Nous n'y insisterons pas pour l'avoir analysée dans une précédente publication⁴ : retenons seulement la présence, dans deux d'entre eux, de fiefs nobles intitulés « Le Donjon », qui traduisent un mode d'occupation particulier. En effet, à Crépy-en-Valois, comme à Oulchy-le-Château, le comte ne conservait pas de résidence propre dans le château, le « Donjon » en étant justement la partie strictement seigneuriale et non, au sens actuel, une simple tour. A Crépy il s'agissait, dans la vaste enceinte distendue du premier *castrum*, d'un imposant logis et d'une chapelle, à peine fortifiés ; à Oulchy, il s'agissait de la motte et de bâtiments, d'ailleurs ruinés, qui étaient, sur la motte et à proximité, l'ancienne résidence seigneuriale, à côté du prieuré qui remplissait le reste de la grande enceinte.

On trouve là un usage assez fréquent, en particulier dans la Champagne⁵ ; il était le fait des grands féodaux du XII^e siècle. Tous les autres sites, Béthisy, Pierrefonds, Viviers, Villers-Cotterêts, la Ferté-Milon, sont tenus directement par le comte et son administration.

Le dénombrement fait ensuite le tour des fiefs nobles, en distinguant dans son expression, plusieurs descriptifs : « tour », « chastel », « hostel », « maison à fossés », « maison », « maison plate ». D'emblée, ces dénominations ne sont pas sans poser de problèmes, qui annoncent les variations que l'on trouvera plus loin : citons par exemple les sites de Gondreville et de Maucreux, intitulée « hostels » alors que, dans la prisée contemporaine, on les appelle « chastels » ; citons aussi le cas d'Armentières, intitulé « maison forte à fossés » et pareillement appelé « chastel » dans la prisée.

Aucun indice ne permet de bien comprendre a priori le critère d'emploi du mot « chastel » : ni le statut du possesseur ni le contenu du fief, qui sont extrêmement variables. Faut-il y voir une appréciation du degré de fortification ? En première approche, les indices y seraient plutôt contraires comme nous venons de le voir, le terme d'« hostel » ne suggérant pas une fortification importante. Nous y reviendrons.

3. Cette méthode de recherche n'est pas nouvelle ; elle a été employée en particulier par M. BUR, *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne*. I - *Vestiges d'habitat seigneurial du bas-pays argonnais*, Reims, 1972 ; II - *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié des Ardennes et de la Vallée de l'Aisne*, Reims, 1980. Voir aussi M. BUR, *Research on the medieval fortified house in eastern France : the moated sites of the Champagne*, *Medieval Moated Sites in North-West Europe*, BAR International Series 121, 1981, 87 et suivantes.

4. Référence fournie en note 1 pour la prisée, en note 2 pour l'analyse des sites castraux. Voir J. MESQUIT, *Les enceintes de Crécy-en-Brie et la fortification dans l'Ouest du Comté de Champagne et de Brie au XIII^e siècle*, *Paris et Ile-de-France*, t. 30, 1979, 7 et suivantes.

5. Sur les fiefs du « Donjon » en Champagne, cf. M. BUR, *La formation du comté de Champagne. c 925 c 1125*, Nancy 1977 (index analytique « Donjon » (famille du)).

Le terme de « tours » employé deux fois, a le bénéfice de la clarté : a priori synonyme de notre « donjon » moderne, il est cependant réservé à deux sites curieux. A Chelles, cette « tour » est ruinée au moment du dénombrement ; à Berneuil elle est ...louée à un particulier, avec le jardin qui l'entoure.

Sautons directement à la « maison plate », qui apparaît une fois seulement, à Launoy : ici encore, le terme est clair, puisqu'il signifie maison sans fossés. A l'inverse, les termes de « maison » ou « maison forte » à fossés sont également clairs, s'enrichissant parfois de la mention d'une basse-cour à fossés : on en trouve cinq seulement, comme le fait apparaître la carte jointe. Indicateur est également le terme de « motte », que l'on ne trouve qu'une fois, à Billy-sur-Ourcq.

Une « maison forte », celle de Branges, superbement isolée, et constituant un cas particulier, puisque arrière-fief, car elle dépendait du comte de Braine, lui-même vassal du comte de Valois. Et, au-delà, c'est la masse des « maisons », pour lesquelles n'existe, a priori, aucun critère d'appréciation. Que sont-elles ? Simples exploitations que nous appelons aujourd'hui des fermes, ou peut-on attendre d'importantes variations dans cette dénomination, trop générique pour ne pas induire un doute ?

Le mieux, est encore, avant même d'entrer dans l'analyse des sites, d'effectuer une rapide comparaison avec les dénombremments du XIII^e siècle existant pour la châtellenie d'Oulchy : elle est, pour le moins, instructive.

LES DÉNOMBREMENTS CHAMPENOIS (fig. 2)

Pour l'ancien comté de Champagne ont été conservés des dénombremments de fiefs, dressés de 1175 à 1275 environ, qui constituent une des sources historiques majeures de la région, depuis leur publication au début de siècle par Auguste Longnon⁶. Le plus important, et plus représentatif, est celui qui fut dressé sous le règne du comte Thibault IV, de 1249 à 1252 : il répertorie 22 sites résidentiels, sur la trentaine que l'on obtient en cumulant tous les dénombremments.

Nous avons regroupé les résultats de ces dénombremments en trois cartes : la première regroupe ceux qui vont de 1172 à 1243, la seconde présente le dénombrement de 1249-1252, la troisième donne les dénombremments de 1256 à 1275. Aucune des cartes de fait apparaît une vision exhaustive : la seconde est la plus complète, comme nous l'avons vu, tout en possédant certaines lacunes par rapport à celles qui l'encadrent (cas de Villeblain, Nanteuil-Notre-Dame, Saponay, en particulier).

Ceci pose évidemment le problème de l'exhaustivité des recensements médiévaux : en effet, s'il est presque évident que le dénombrement de 1249-52, extrêmement ramassé dans le temps, répertorie des sites qui n'étaient pas mentionnés dans les dénombremments partiels antérieurs que nous avons regroupés, il n'en reste pas moins que le site de Villeblain, mentionné avant lui et après lui, n'y figure pas.

Cumulons, pour pallier ces lacunes, l'ensemble des documents des XII^e et XIII^e siècles et comparons-les au dénombrement de 1375-78 : cette comparaison montre que ce dernier répertoriait trois sites non mentionnés au XIII^e siècle, ceux de Pringy, Cugny, et Branges. A l'inverse, sept sites mentionnés au XIII^e siècle n'apparaissent plus en 1375-78 : ceux de Nanteuil-sur-Ourcq, Béancourt, Confavreux, Givray, Trugny, Saponay, Courmelles.

Une conclusion intéressante serait d'affirmer, de ce fait, que les trois premiers se créèrent entre 1275 et 1375, alors que les sept autres disparaissaient : mais il est hors de question de lui donner une quelconque généralité.

Saponay, par exemple, montre encore des vestiges monumentaux de la fin du XIV^e siècle : son absence en 1375-78 ne se justifie pas. Tout au plus devons-nous garder en mémoire cette hypothèse pour d'autres sites, comme Courmelles : le dénombrement de 1375-78, qui intervenait après la Jacquerie des années 1360, donne pour ruinés bien des sites, ce qui n'exclut donc pas la disparition de certains.

Laissons là, pour l'instant, ces supputations quant à l'évolution du nombre d'implantations nobles, en concluant sur leur relative stabilité depuis le dénombrement de 1249, jusqu'à celui de 1375-78, l'incertitude étant tout de même de 30 %. Venons-en aux qualitatifs employés dans les dénombremments champenois.

On retrouve, tout au long des documents, les appellations traditionnelles : « maisons », « maisons fortes », « maisons à fossés », « maisons fortes à fossés », « chastels », avec leurs équivalents latins, évidemment. Dans la période 1172-1243, le terme de « maison » est appliqué à toutes les implantations, hormis le centre de la châtellenie ; par contre, dans le recensement de 1249-52, le terme de « maison forte » fait une entrée en force : treize sites portent ce nom. Dans deux cas la dénomination est plus descriptive : à Cramaille, la maison forte

6. A. LONGNON, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 1, *Les fiefs*, Paris, 1901. A. LONGNON, *Rôle des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier (1249-1252)*, Paris, 1877.

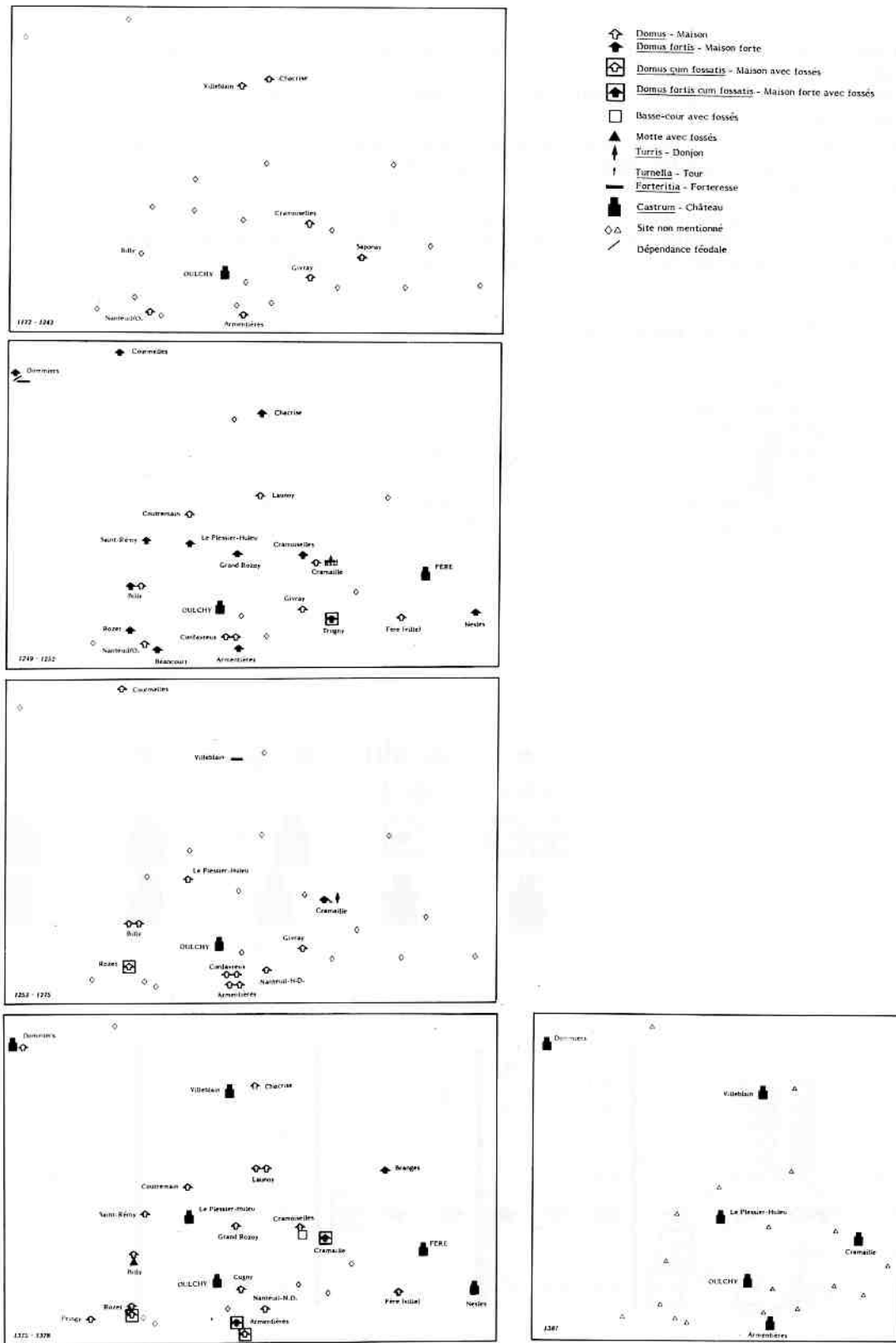


FIG. 2. — Les dénombrements champenois.

est constituée d'une « tour » et de quatre « tourelles » ; à Trugny elle est entourée de fossés. On notera enfin un cas particulier : celui de Dommiers, où l'on trouve une maison forte tenue du comte et une « forteresse » (*forteritia*) tenue en fief du seigneur de Saint-Rémy. Il s'agit-là d'une entorse aux coutumes champenoises, qui voulaient que toute résidence soit tenue du comte.

Dans un certain nombre de cas, on relève la présence de deux résidences sur le même site : à Confavreux elles sont tenues par deux familles différentes, alors qu'à Billy, l'une des maisons est la maison seigneuriale, l'autre est un douaire.

Entre 1256 et 1275, on peut noter un retour vers l'appellation générique de « maison » : seule garde le titre de maison forte celle de Cramaille, où l'on mentionne à nouveau la tour. A Rozet-Saint-Albin, la maison possède une basse-cour à fossés. Enfin, le site de Villeblain est, cette fois, appelé « forteresse ».

ANALYSE COMPARÉE DES DÉNOMBREMENTS SUCCESSIFS (fig. 3)

Nous donnons, dans les deux tableaux joints, un synoptique des dénominations employées dans les divers dénombrements. On peut distinguer, dans l'ensemble des sites concernés, six groupes. Le premier groupe comprend les établissements appelés, dans les derniers dénombrements, « chastels », sans être pour autant chefs-lieux de châtelainie. Tous sont, hormis Villeblain non signalé, appelés « maisons fortes » en 1249-52.

Un deuxième groupe est constitué par les « maisons fortes » de 1249-52, faisant l'objet d'appellations particulières en 1375-78, insistant sur leur côté fortifié : Billy avec sa maison, sa motte et ses fossés, Cramoiselles avec sa basse-cour, enfin Rozet-Saint-Albin avec la maison, le jardin et la basse maison « à tout les fossés ».

	Armentières	Cramaille	Dommiers	Le Plessier-Huleu	Villeblain
1172-1243	↑				↑
1249-1252	↑	↑ = ↑↑↑↑	↑ / —	↑	—
1253-1275	↑↑	↑ = ↑		↑	—
1375-1378	↑↑	↑	↑	↑	↑
1375-1378	↑	↑	↑	↑	↑

	Billy	Cramoiselles	Rozet	Chacrise	Grand Rozoy	Saint-Rémy	Béancourt	Courmnelles	Trugny	Coutremain	Launoy	Nanteuil-N.D.	Confavreux	Givray	Nanteuil/O.
1172-1243		↑		↑										↑	↑
1249-1252	↑↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑			↑↑	↑	↑
1253-1275	↑↑		↑									↑	↑↑	↑	
1375-1378	↑↑	↑	↑	↑	↑	↑				↑	↑↑	↑			

FIG. 3. — Analyse comparée des dénombrements successifs.

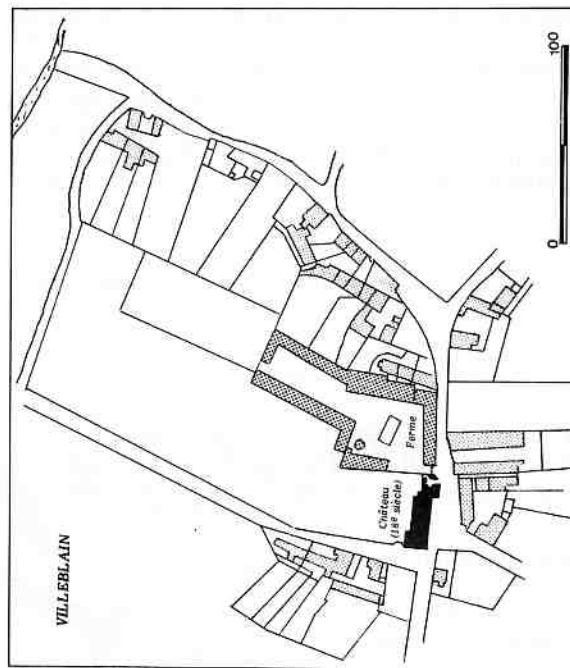
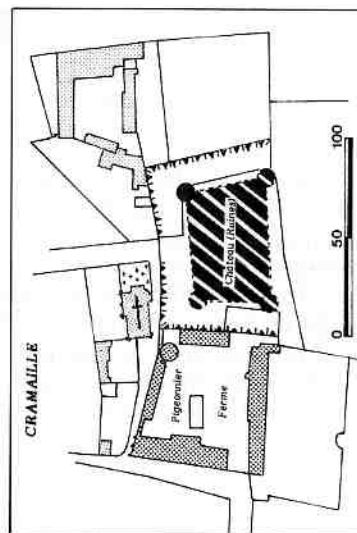
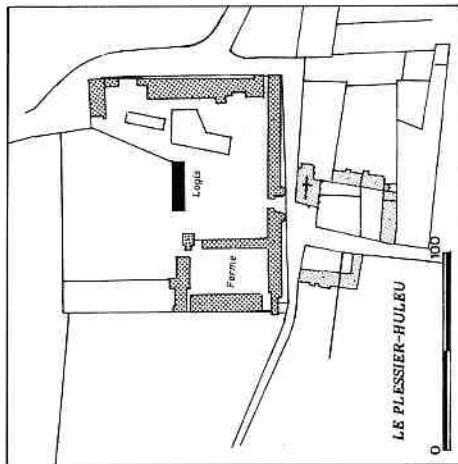
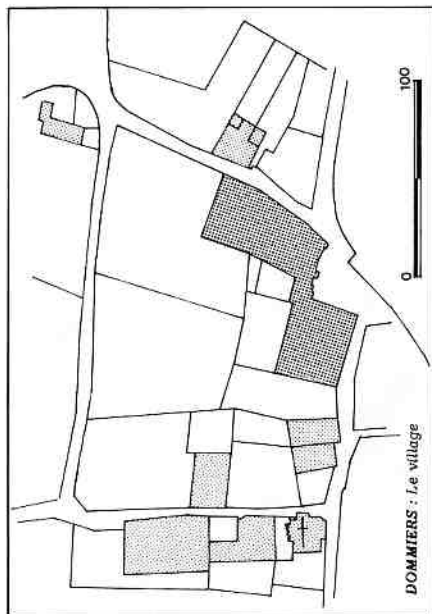
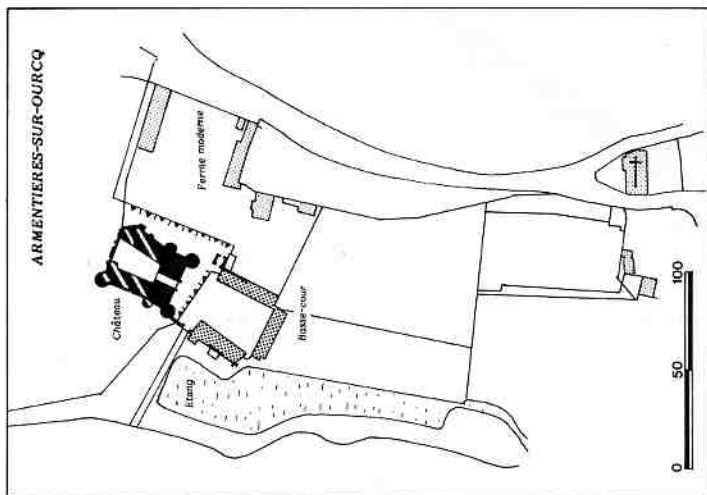


FIG. 4. — Résidences nobles de la châtellenie d'Oulchy intitulées « châteaux » en 1375-1378.

Les deux groupes suivants comprennent les autres maisons fortes de 1249-52, les unes mentionnées comme maisons en 1375-78, les autres non mentionnées à cette époque. Enfin les cinquième et sixième groupes sont constitués par des sites appelés « maisons » dans tous les documents.

Ces distinctions vont nous permettre une approche déjà orientée des sites de l'ancienne châtelainie d'Oulchy : en effet, une des premières interrogations, à la vue des divergences entre dénominations, réside dans les critères employés au Moyen Âge pour distinguer entre maison, maison forte, château. Ces critères existaient-ils, ou ces distinctions correspondent-elles à de simples fantaisies ?

ANALYSE DES SITES DE LA CHÂTELLENIE D'OULCHY

LES « CHASTELS » DE 1375-78 (fig. 4)

Cinq sites sont mentionnés comme « chastels » en 1375-78 : trois d'entre eux, ceux de Dommiers, du Plessier-Huleu et de Villeblain, le sont à la fois dans le dénombrement et dans la prisée, Armentières et Cramaille ne le sont que dans le second document, le dénombrement les qualifiant de maisons fortes à fossés.

Armentières-sur-Ourcq (fig. 5)

Commençons par ces deux derniers sites, les mieux conservés.

Armentières se compose d'un corps de logis fortifié par quatre tours, à l'arrière duquel une cour est entourée par une enceinte à contreforts. D'importantes restaurations, aux XV^e et XVI^e siècles, ont vu s'édifier dans la cour des bâtiments résidentiels, s'ajouter une massive tour en fer à cheval ; des fenêtres ont été ouvertes çà et là dans les courtines. Si l'on fait abstraction de ces reprises, il paraît certain qu'existaient, au long des murs de la cour, deux bâtiments au moins, comme en témoignent les latrines ménagées dans les contreforts.

L'appareil défensif consistait dans les tours, percées d'archères, et dans les échauguettes sur contreforts, dont deux, surmontées de pyramides à crochets, formaient un ensemble décoratif de qualité. Cet appareil défensif cohabitait cependant avec un aménagement résidentiel important : de belles fenêtres étaient ouvertes, sous arc en tiers-point, dès le premier niveau ; des latrines, nous l'avons dit, étaient disposées dans les contreforts.

Ce premier ensemble est extrêmement homogène : corps de logis et enceinte de cour sont contemporains, et datent vraisemblablement, d'après leur architecture, du premier quart du XIV^e siècle au plus tard. On hésite, par contre, à les faire remonter très haut, en raison du caractère tardif de certains éléments, tels que les pyramides des tourelles ou les archères des tours. On pourrait fixer un intervalle raisonnable 1250-1325, ce qui, il faut bien l'avouer, n'est guère précis.

Au devant, l'édifice est précédé par une cour de ferme quadrangulaire, dont la seule protection réside en une tour-porte à pont-levis, qui date de la fin du XIV^e ou de la première moitié du XV^e siècle. Les bâtiments qui longent les murs de cette cour sont relativement modernes ; on y notait, au début du siècle, un moulin hydraulique alimenté par l'eau des fossés.

Si l'on tente maintenant d'identifier cet ensemble avec les mentions fournies par les textes, il paraît évident que l'ensemble résidentiel existait au moment du dénombrement de 1375-78, ainsi que de la prisée. Dans ces documents, deux fiefs sont distingués : la « maison à tout les fossés » d'Henri d'Armentières, et la « maison à tout les premiers fossez » de Jean de Conflans. Déjà les dénombremens antérieurs accusaient la partition : en 1275, Jean, Nicolas et Héloïs d'Armentières y possèdent chacun une maison ; en 1249-52, les mêmes Jean et Nicolas tenaient chacun une maison forte.

La mention de « premiers fossés » réapparaît en 1498, dans un hommage du château, avec les « premiers fossés d'alentour » et avec le « vieux château »⁷. Il est probable que la distinction entre vieux et nouveau château concerne les divers bâtiments situés dans l'ensemble résidentiel, dont le plan masse se prête bien à une partition entre le corps de logis principal et les logis internes à la cour, restaurés aux XV^e-XVI^e siècles.

Quant à la basse-cour, il n'en est pas fait mention dans les documents : on peut admettre qu'elle existait néanmoins dès cette époque, l'ensemble résidentiel étant trop exigu pour abriter les dépendances. Ceci est confirmé sans doute par la mention « à tout les premiers fossés », qu'on doit comprendre comme « y compris la basse-cour ».

7. Archives Nationales P VII, n° 76.

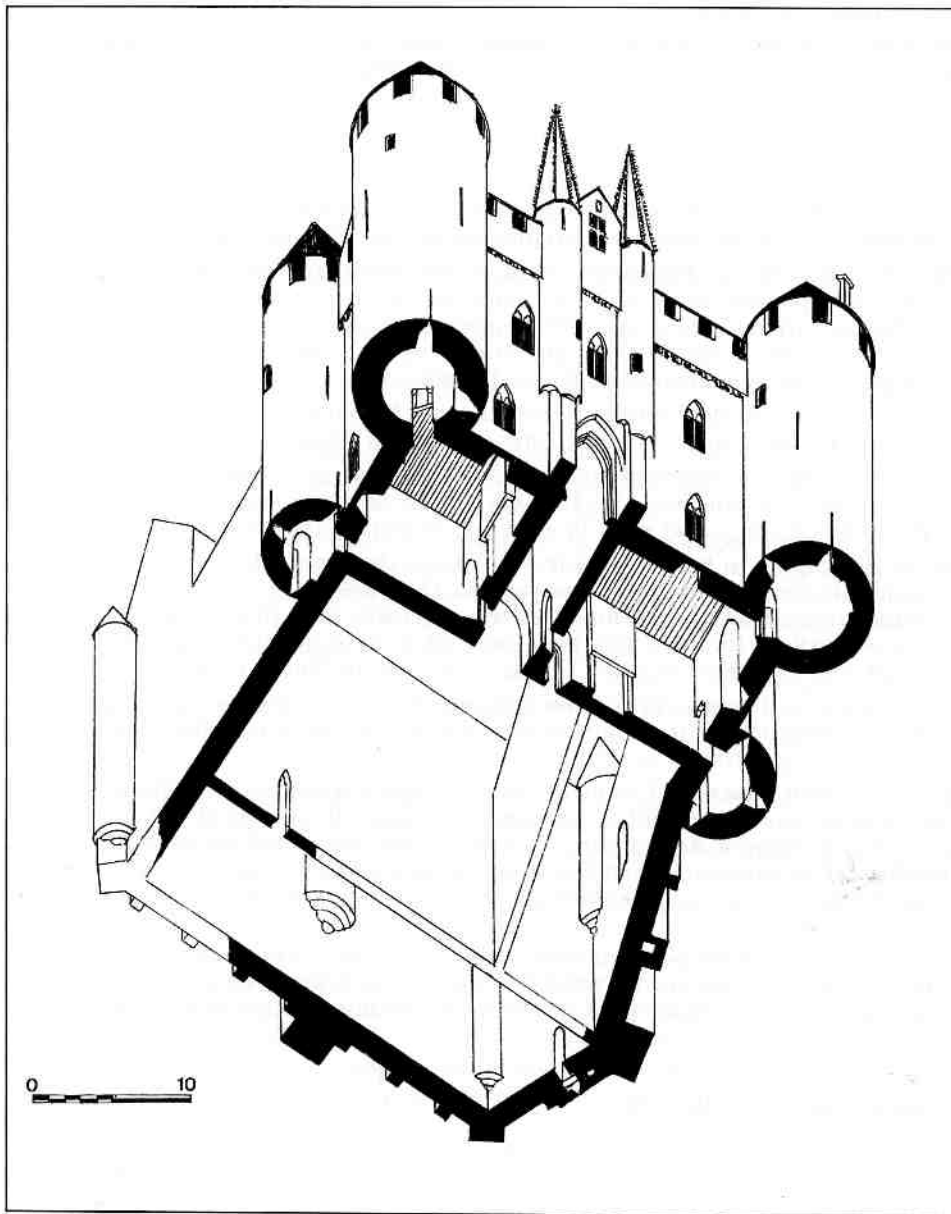


FIG. 5. — Armentières-sur-Ourcq. Axonométrie de la « maison ».

En définitive, l'examen d'Armentières nous fait apparaître un édifice peut-être contemporain des dénombremments champenois de 1249-52, certainement antérieur au dénombrement de 1375-78. Ce dernier qui confirme la partition féodale interne de l'édifice, est révélateur de plusieurs faits :

— quand bien même les « maisons » individuelles sont comprises dans le même ensemble cohérent, elles font l'objet de déclarations séparées ; celles-ci sont donc à manier avec prudence, les mêmes fossés pouvant être mentionnés dans plusieurs déclarations ;

— l'édifice, appelé par deux documents contemporains « fort maison » et « chastel », est un ensemble résidentiel soigné, bien défendu par un appareil militaire non négligeable. Il est complété par une basse-cour à vocation agricole.

Cramaille

Cramaille est moins bien conservé que le précédent site : cependant, un plan le représentant dans son état du XVI^e siècle permet de restituer, dans une certaine mesure, ses dispositions.

Ici, on trouve une enceinte quadrangulaire, flanquée par une tour à chacun de ses angles. Une seule a été conservée circulaire ; elle possède deux niveaux voûtés sur ogives remontant sur de lourds culots. Le niveau inférieur possède des meurtrières d'éclairage difficilement accessibles pour le tir en raison de l'embranchement interne ; au niveau supérieur, accessible par un escalier en vis, sont ménagées des fenêtres aux piédroits moulurés, assez originales, et agrémentées de bancs de veille.

A côté du château, une cour de ferme conserve quelques bâtiments, dont un beau logis du XVI^e siècle, les ruines d'un pigeonnier et d'une grange, tous ces restes étant manifestement de la Renaissance, voire plus tardifs.

Les premières mentions du site remontent à 1249-52 : Jean de Cramaille y tient la « maison forte », c'est-à-dire « la tour et quatre tournelles ». En 1256-60, son fils Jean est mentionné comme titulaire de la maison forte, son frère Raoulins est son vassal pour la « tour de la maison forte ».

La description est limpide, si l'on connaît le vocabulaire du temps : la « tour » est ce que nous appelons un donjon, la « tournelle » est une tour de flanquement. Dès 1249-52, le château possède donc un donjon et quatre tours de flanquement ; de là à attribuer les restes actuels, et le plan général, à la première moitié du XIII^e siècle, le pas est facile à franchir, non sans que l'on se pose quelques questions quant à l'architecture interne. Quoiqu'il en soit, il est probable que la tour visible aujourd'hui est une des « tournelles » de 1249-52.

La « tour » principale a disparu : peut-être s'agissait-il de la tour médiane de la courtine sud, représentée au XVI^e siècle. Aucune certitude n'existe dans ce domaine et il est aussi possible qu'il se soit agi d'un donjon central : seules des fouilles pourraient le vérifier.

En résumé, la « maison forte » de Cramaille était constituée d'une enceinte quadrangulaire, flanquée par quatre tours ; au long des courtines étaient ménagées les bâtiments, autour d'une cour centrale. Un donjon s'ajoutait à l'ensemble. Comme à Armentières, l'aménagement résidentiel paraît avoir coexisté avec l'aspect défensif, ici plus effacé d'ailleurs, comme en témoigne l'unique tour subsistante. L'interrogation demeure quant à la basse-cour, dont tous les restes sont postérieurs au Moyen Âge ; on ne peut, en tout état de cause, exclure sa présence.

Ainsi, avec le site de Cramaille, pouvons-nous confirmer, ce qui n'était pas sûr pour Armentières, que, dès le XIII^e siècle, dans les dénombremments du comté de Champagne, le terme de « maison forte » peut s'appliquer à un ensemble monumental important, paré des attributs défensifs traditionnels tels que tours, donjon, ou archère.

Dommiers, Le Plessier-Huleu et Villeblain

Les trois sites mentionnés comme « chastels » dans le dénombrement de 1375-78 sont plus énigmatiques : contrairement aux deux précédents, il n'en subsiste aucun reste médiéval apparent. A Villeblain, une tour du XVI^e siècle flanque un logis qui date du XVIII^e siècle, à côté d'une belle ferme seigneuriale, des XVIII^e et XIX^e siècles, conservant un pigeonnier octogonal. La structure parcellaire du XIX^e siècle distingue bien cet ensemble seigneurial des parcelles environnantes ; mais il ne donne aucune indication sur ce que put être le « chastel » médiéval, intitulé « maison » jusqu'en 1249-52, « forteresse » entre 1256-70, « fief de la Mote » en 1579⁸.

A Dommiers, l'on ne retrouve pas même avec certitude le site de l'ancienne résidence seigneuriale, distincte de la belle ferme abbatiale de La Glaux, située en dehors du village⁹. Seul un ensemble parcellaire homogène

8. Archives Nationales, R¹ 141.

à côté de l'église, intitulé la « Maison Péronneau » dans les premiers cadastres, pourrait correspondre. Aujourd'hui totalement reconstruits, les anciens bâtiments, séparés en deux groupes, pouvaient témoigner de la partition entre résidence et ferme ; mais, comme à Villeblain, la structure parcellaire ne permet pas de restitution.

Le cas du Plessier-Huleu n'est guère plus explicite : dans un périmètre rectangulaire sont disposés aujourd'hui des bâtiments modernes, à l'exception du logis qui remonte sans doute au XVIII^e siècle. Le cadastre du XIX^e siècle fait apparaître des caractères plus évocateurs : une enceinte rectangulaire, prolongée par une appendice sans doute moderne ; par derrière cette enceinte, un vaste enclos réservé aux jardins. L'enceinte était accessible par une porte flanquée de deux tourelles ; à l'intérieur, on trouvait une partition entre la cour noble, avec le logis, et sans doute la cour d'exploitation, plus réduite dans ses dimensions.

Mais dans quelle mesure cette description s'applique-t-elle à l'édifice médiéval ? Nous n'avons aucune certitude sur ce point ; même la petite église placée au devant de l'entrée remonte tout au plus au XVI^e siècle. La proximité de l'enceinte semblerait prouver que celle-ci s'est rapprochée, à la Renaissance ou plus tard : en effet, aucun fossé ne pouvait trouver place entre les deux édifices, si modeste soit-il.

Maison forte en 1249-52, maison en 1256-75, chastel en 1375-78, le Plessier-Huleu ne révèle, pas plus que les précédents, les raisons d'une telle dénomination. Sa puissance passée, si elle a existé, n'a pas laissé de traces apparentes.

LE CAS PARTICULIER DES CHÂTEAUX DÉPENDENT DU COMTÉ DE BRAINE ET LES PREMIÈRES CONCLUSIONS ONOMASTIQUES

Ne quittons pas ce secteur sans mentionner les « chastels » indiqués en 1375-78, qui dépendaient du comté de Braine : ils sont un cas particulier, dans la mesure où le comté de Braine, tenu par les comtes de Dreux au XIII^e siècle, constituait une véritable enclave dans le comté de Champagne.

Nous n'accorderons qu'un regard fugitif aux châteaux de Braine et de Fère, appelés sous ce nom dès les premiers dénombremens, ou, en ce qui concerne celui de Fère, dès l'autorisation de construction délivrée en 1206. Leur architecture est bien connue, leur statut également¹⁰. Seul celui de Nesles nous retiendra plus : il présente, en effet la particularité d'être intitulé « maison forte » dans les dénombremens champenois, et « chastel » dans celui de 1375-78, rejoignant ainsi le groupe précédent.

C'est en 1226 que Robert III de Dreux reçoit autorisation comtale de bâtir une maison forte sur le site : en fait le comte construisit un édifice copié sur le château royal de Dourdan, qui venait d'être terminé. Malgré cette incontestable puissance, le dénombrement de 1249-52, le fait apparaître comme maison forte, à l'inverse du proche « château » de Fère.

Tout en considérant Nesles comme un cas particulier sur le plan architectural et social, puisqu'il s'agit d'un édifice castral bâti par une famille placée à un niveau égal à celui des comtes de Champagne, l'exemple doit retenir notre attention sur le plan onomastique : malgré le statut du constructeur, malgré la puissance du site, l'édifice ne porte, dans les documents champenois, que le titre de maison forte. Ceci vient confirmer les résultats relatifs à Cramaille et Armentières : pendant la période champenoise, soit le XIII^e siècle, le terme de « maison forte » ne se réfère pas à la moindre puissance défensive de l'édifice par rapport à un « chastel », et c'est bien à une notion purement juridique qu'il renvoie. La « maison forte » champenoise est un édifice noble fortifié, même puissamment le cas échéant, qui n'a pas le statut juridique du « chastel ». Nous reviendrons plus loin sur ces contenus juridiques ; il reste à noter, par contre, que le dénombrement de 1375-78 gomme cette distinction juridique, tout en maintenant une différence entre les maisons courantes et les chastels.

Mais les critères de cette différence n'apparaissent toujours pas clairement, trois sur les cinq sites extérieurs au comté de Braine n'apportant aucun enseignement valable.

LES MAISONS À FOSSÉS DE 1375-78 (fig. 6)

Billy-sur-Ourcq

Le site de Billy, mentionné en 1375-78 comme « la maison delez le moustier et le jardin tenant à ladicté maison avec la mote et les fossez d'entour », pique la curiosité, a priori au moins. Car de nos jours, il est un des plus décevants : on ne trouve, près de l'église, qu'une vaste esplanade qui se révèle conserver quelques traces

9. M. J. SALMON, *L'architecture des fermes du Soissonnais, son évolution du XIII^e au XIX^e siècle*, Sazeray, 19.

10. Cf. notes 2 et 4.

de fossés, occupés par des citernes. Le cadastre du XIX^e siècle donne l'explication, puisqu'il mentionne le « Clos de la Motte » sur la partie occidentale de notre esplanade.

On restitue, avec le cadastre, l'emprise de l'ancienne résidence : à l'ouest, le corps de logis du XVII^e siècle a sans doute remplacé la « maison delez le moustier ». A côté du corps de logis, le « Clos de la Motte » garde le souvenir de la motte et des fossés ; enfin, au-delà, le reste de l'esplanade était sans doute occupé par les jardins, souvenir de la basse-cour initiale, bordés au sud par un vivier dont le XIX^e siècle garde le souvenir. Quant à la ferme septentrionale, elle s'est sans doute développée, bien évidemment en dehors de l'emprise de la résidence, la supplantant à partir de sa déchéance.

Billy apparaît comme maison forte en 1249-52, maison en 1256-75 : il est à noter qu'ici, comme en d'autres sites, la résidence faisait l'objet de partitions internes déterminant des fiefs séparés. Le dénombrement de 1375-78 semble montrer que, dès la seconde moitié du XIV^e siècle, la motte avait été supplantée par un corps de logis disjoint. Mais la date d'apparition de ce corps de logis est inconnue. On peut donc considérer Billy comme un exemple intéressant de structure fossile d'une résidence noble antérieure au milieu du XIII^e siècle.

Cramoiselles

Le dénombrement de 1375-78 nous donne la « grant maison de Cramoiselles, la basse court qui y tient ». Aujourd'hui, une grande enceinte rectangulaire, flanquée d'une tourelle circulaire à un de ses angles, renferme une cour bordée de bâtiments d'exploitation sur ses faces latérales, avec, au centre, le logis. En arrière, une deuxième cour. Au devant, de façon déportée, des bâtiments d'exploitation modernes.

Le cadastre du XIX^e siècle permet de placer l'ancienne basse-cour citée par les textes à côté de ces bâtiments d'exploitation, au devant de l'enceinte quadrangulaire. On retrouve donc ici une disposition rencontrée à Armentières et Cramaille : enceinte rectangulaire à tours, contenant les bâtiments nobles, et une basse-cour, également rectangulaire, au devant.

Il reste que l'édifice subsistant n'est pas certainement contemporain du XIV^e siècle, les indices architecturaux, en particulier au niveau de la tourelle, manquant singulièrement pour l'affirmer. Aussi faut-il être prudent dans les identifications.

Cramoiselles, maison dans les premiers recensements, est appelée maison forte en 1249-52 ; elle disparaît ensuite jusqu'en 1375-78.

Rozet-Saint-Albin

Rozet-Saint-Albin, en 1375-78, possède une maison et une « basse maison a tout les fossés ». « Maison forte » en 1249-52, « maison à fossés » en 1274-75, ce site est aujourd'hui transformé par la construction d'un château du XIX^e siècle en style troubadour, près de l'église. La basse-cour signalée par le dénombrements médiévaux semble être occupée par les bâtiments de ferme et le pigeonnier classique, délimitant une petite enceinte.

LES MAISONS FORTES DE 1249-52 MENTIONNÉES EN TANT QUE SIMPLES MAISONS (fig. 6)

Poursuivons notre enquête en terminant la liste des maisons fortes citées en 1249-52. Chacrise, Grand-Rozoy, Saint-Rémy, n'apparaissent, dans le dénombrement 1375-78, qu'en tant que simples maisons. Voyons ce qu'il en reste aujourd'hui.

Chacrise, résidence seigneuriale citée dès les premiers dénombrements, n'a aujourd'hui plus rien d'ancien : un château du XVIII^e siècle, reconstruit après la première guerre mondiale, a pris la place de la « maison moult démolie » citée en 1375-78. Cette résidence classique, qui se situe au bord d'un rectangle dont l'un des angles est occupé par le pigeonnier, s'accompagne, vers l'ouest, d'une cour d'exploitation. De l'autre côté de l'église se trouve la ferme seigneuriale : rien ici, hormis peut-être les grandes lignes du cadastre ancien, difficilement interprétables, ne révèle la structure médiévale.

A Grand-Rozoy, l'on trouve plusieurs fermes, dont une à proximité immédiate de l'église. Mais la « maison forte » médiévale semble avoir été supplantée par un château du XVIII^e siècle, qui a gommé tout le parcellaire médiéval. Ici encore, les structures originelles ont disparu.

Enfin, il reste Saint-Rémy. Ici, à proximité de l'église, se trouve un vaste ensemble quadrangulaire flanqué à ses angles par des bastionnets rectangulaires sans élévation. L'intérieur de l'enceinte est, comme de coutume, partagé en deux cours. La première, cour noble, est longée sur ses côtés par deux logis, l'un de la seconde moitié du XV^e siècle, l'autre du XVI^e siècle. L'autre cour devait contenir les bâtiments d'exploitation ainsi que des jardins.

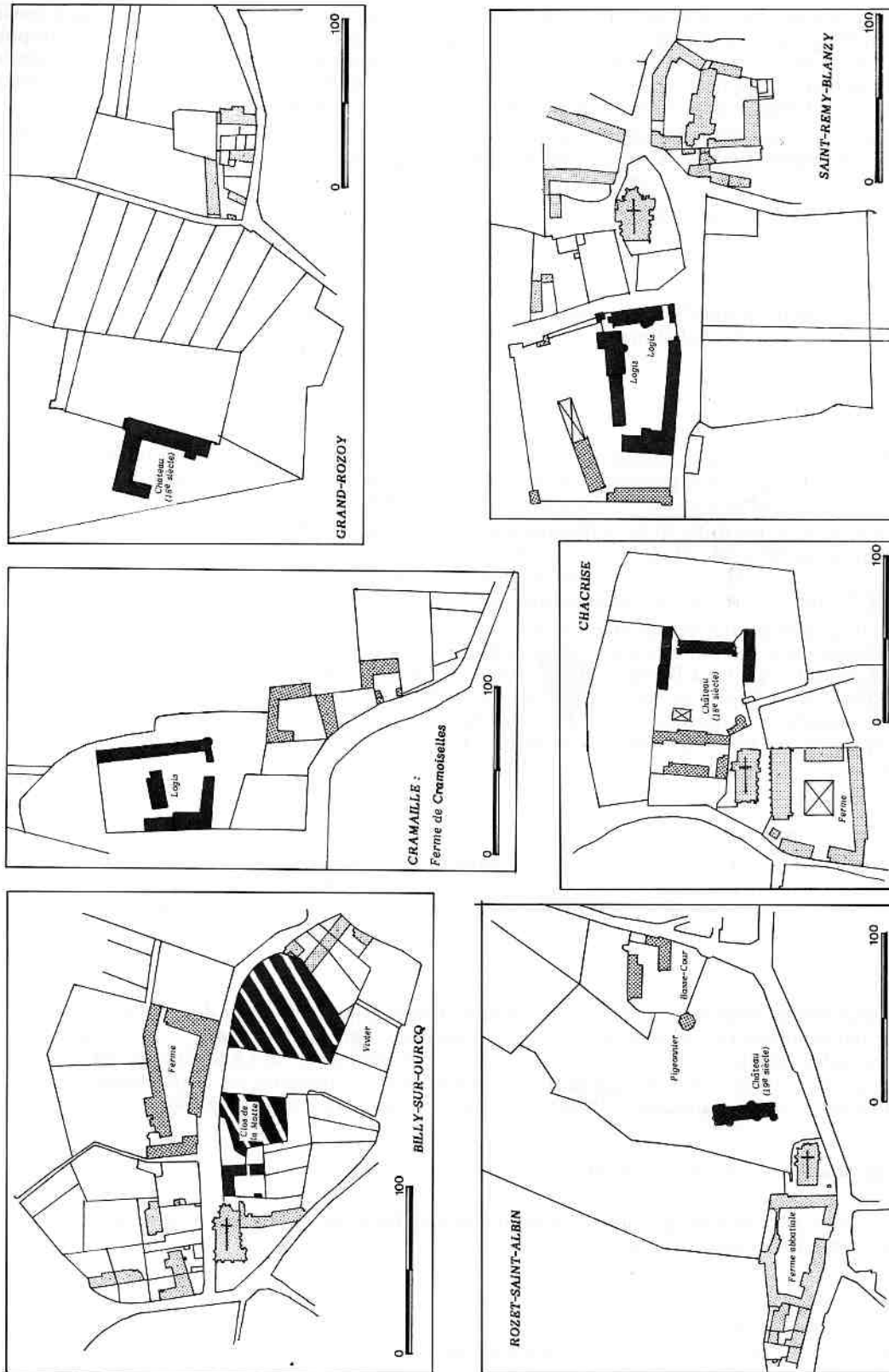


FIG. 6. — Résidences nobles de la châtellenie d'Oulchy initiées « maisons fortes » en 1249-1252 et mentionnées en 1375-1378.

Bien qu'étant, par ses caractères architecturaux, l'un des plus anciens ensembles monumentaux conservés, l'édifice de Saint-Rémy accuse par trop la période classique pour que l'on puisse sans risques extrapoler au Moyen Âge. Il nous paraît hors de propos d'identifier ici la « maison forte » de 1249-52 : l'ensemble de Saint-Rémy est par trop récent pour nous révéler la structure médiévale et les enseignements apportés par le site de la Renaissance sont trop marqués chronologiquement pour nous apporter quelque enseignement.

Laissons donc ces trois sites, encore mentionnés au XV^e siècle, pour examiner les dernières maisons fortes de la châtellenie champenoise, qui ne sont, elles, pas mentionnées au XIV^e siècle.

LES DERNIÈRES MAISONS FORTES DE 1249-52 (fig. 7)

Béancourt

De Béancourt, il reste aujourd'hui un ensemble de bâtiments classique dans la région, délimitant une cour rectangulaire ; apparemment ces bâtiments ne recèlent plus de vestiges, sans que l'on puisse être totalement affirmatif.

Courmelles

Avec Courmelles se pose un problème intéressant. Ici, l'examen du village actuel ne laisse deviner aucune structure fortifiée. Tout au plus une propriété, au nord-est de l'église, serait-elle susceptible d'occuper une place prédominante : mais elle ne révèle aucun élément antérieur au XVI^e siècle.

En recherchant, sur le territoire de la commune, un autre site susceptible d'avoir accueilli une maison forte, se rencontre l'imposante ferme du Mont-de-Courmelles, au sud-ouest : mais cette ferme fortifiée était possession abbatiale, et n'avait rien à voir avec une maison seigneuriale. Par contre sur les coteaux de la petite vallée, un site intitulé « La Motte » attire l'attention, d'autant que le cadastre ancien révèle une structure particulière¹¹.

Nombre de lieux-dits portent le toponyme de la « Motte » dans la région, sans pour autant avoir été le siège de cet attribut féodal : il s'agissait des émergences gréseuses présentes çà et là dans la plaine du Soissonnais, connues à Ressons-le-Long, ou à Blangy, sur la commune de Saint-Rémy. Ici, malgré le manque actuel de vestiges significatifs, le cadastre ancien semble donner la trace d'une implantation féodale, motte ou tour. N'excluons pas cependant l'hypothèse d'un simple moulin à vent ; mais conservons celle d'un établissement médiéval possible, avec les problèmes qu'il poserait, sis assez loin de l'église du village, ce qui n'est pas le cas le plus courant.

Trugny

La dernière maison forte signalée par les dénombrements champenois est celle de Trugny (*domus fortis cum fossatis circa*). Le site est facilement décelable ; sa reconstruction à l'époque moderne laisse entrevoir cependant une organisation en cour et basse-cour, une belle grange classique délimitant l'un des côtés de la cour.

Autres maisons

Les autres maisons ne nous retiendront guère, aucune d'entre elles ne révélant des sites médiévaux : la plus ancienne construction subsistant est celle de Givray, avec un beau logis du XVI^e siècle¹². D'ailleurs, on retrouve la configuration traditionnelle des fermes de la région, avec des bâtiments sans âge, tant ils ont été modifiés et remodelés au cours des siècles. De tous ces édifices, la maison de Coutremain est la plus intéressante, car elle est la seule à présenter un plan de cour polygonal, le plan rectangulaire étant la panacée.

L'ÉVOLUTION DES DÉNOMINATIONS DANS LA CHÂTELLENIE D'OULCHY

Avant d'en venir à l'examen des autres châtellenies dénombrées en 1375-78, tirons les conclusions de l'analyse des dénominations dans la châtellenie d'Oulchy.

11. M.J. SALMON : *op. cit.*, pour la ferme du Mont de Courmelles.

12. *Dictionnaire des Châteaux de France*, vol. Artois, Flandre, Hainaut, Picardie sous la direction de J. Thiébaud, Paris, 1978, 139 (notice de M.J. Salmon).

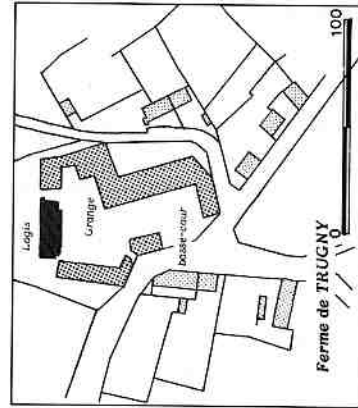
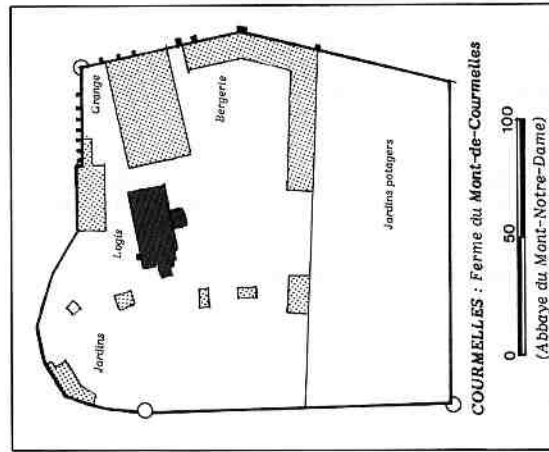
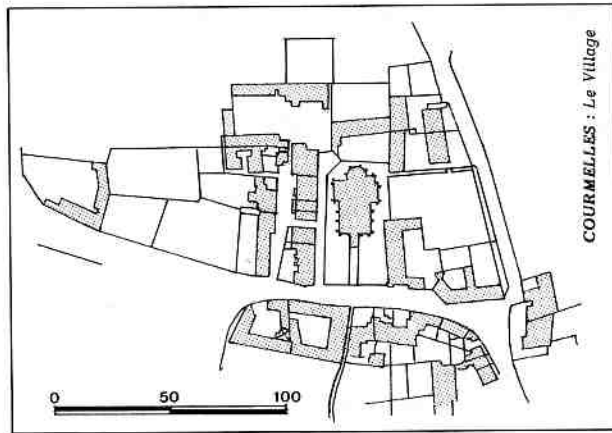
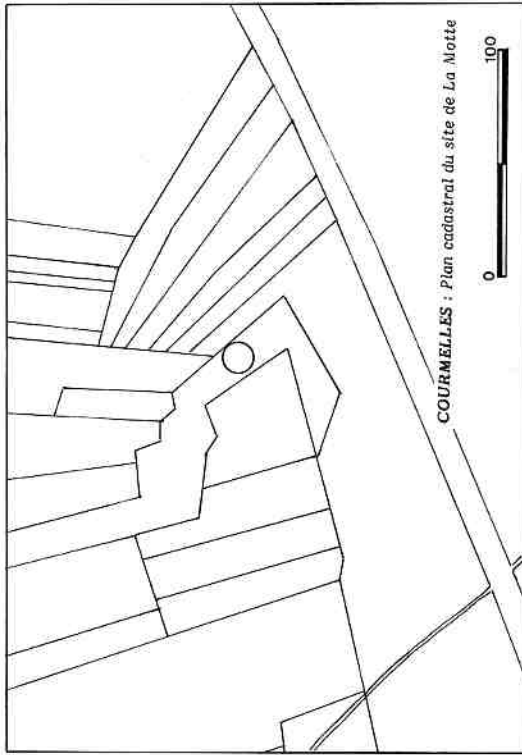
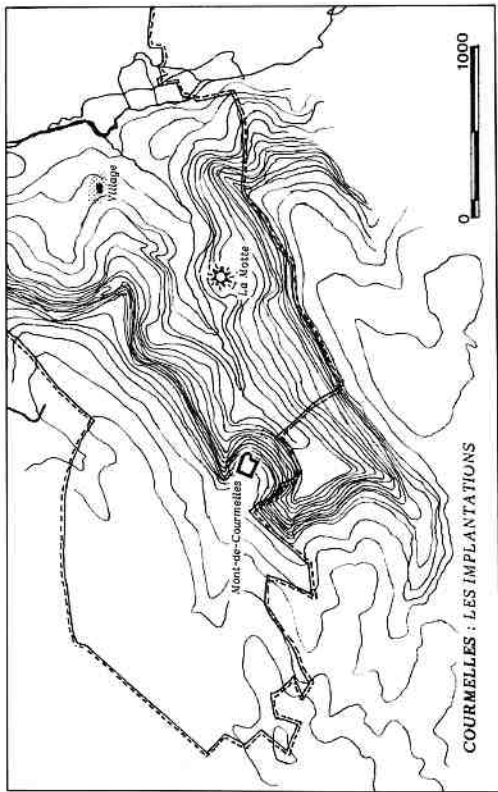


FIG. 7. — Les dernières maisons fortes de 1249-52.

Le dénombrement de 1249-52

Il nous faudra distinguer alors entre le dénombrement de 1249-52, et tous les autres : car ce dénombrement de 1249-52 apporte les preuves d'une réelle convergence du vocabulaire, et d'une stabilité de celui-ci.

Dans ce dénombrement, les officiers comtaux distinguent :

— le « chastel » ou *castrum*, qualificatif réservé à une catégorie toute particulière d'implantations nobles. Il s'agit, en l'occurrence, des sites chefs-lieux de seigneurie qui, sur le plan territorial et sur le plan honorifique, se détachent largement au-dessus de la masse des autres. Les critères d'appréciation de cette prééminence peuvent varier suivant les châtelainies, comme on le voit en élargissant l'analyse¹³ mais l'examen de la châtelainie d'Oulchy est tout à fait significatif. Ici existe le chef-lieu comtal, Oulchy, qui porte naturellement le dénominateur de *castrum* ; il existe le chef-lieu de ce qui deviendra le comté de Braine, le *castrum* de Braine ; il existe le chef-lieu de la seigneurie de Fère, le *castrum* de Fère, démembré du comté de Braine à la mort du comte Robert II de Dreux. Par contre, le site de Nesles, construit par Robert III de Dreux, ne mérite, malgré toute sa puissance, pas le titre de *castrum*, pour n'être que partie intégrante de la seigneurie de Braine.

Le titre de *castrum*, « chastel », est donc réservé à des sites qui sont des centres administratifs, d'un « rang » équivalent à ceux du comte de Champagne, possédant une organisation judiciaire autonome, avec des représentants du seigneur pour l'assurer.

En d'autres termes, *castrum*, ou chastel, ne se réfère pas, pour les officiers comtaux, à la puissance défensive d'un bâtiment, mais au statut juridique et administratif qu'il détient, et au pouvoir civil et judiciaire qu'il représente par rapport au territoire environnant.

— la *domus fortis* ou « maison forte ». A contrario, ce terme désigne toute implantation féodale fortifiée, de quelque manière que ce soit, si elle n'a pas l'existence administrative qui en ferait le chef-lieu d'une châtelainie. Aussi puissante que soit une maison, elle ne recevra que le qualificatif de « maison forte » si elle n'est que le chef-lieu d'une petite seigneurie, même dotée de la haute justice. Ainsi sont, par exemple, Cramaille et Armentières.

Cela ne signifie pas pour autant que la fortification des maisons nobles ait été libre : au contraire, chaque fois qu'ils le purent, les comtes tentèrent de restreindre les velléités de leurs vassaux en la matière. Mais, selon la puissance du constructeur, le souverain modulait entre les fossés seuls, la tour, l'archère, le hourdage¹⁴.

Les autres dénominations champenoises

La seule constante des autres dénominations du XIII^e siècle, par rapport à celui de 1249-52, est la stabilité du concept de *castrum*-« chastel », au moins sur la châtelainie d'Oulchy¹⁵. Par contre, le terme de « maison forte » y est moins fréquemment employé : au début du XIII^e siècle, il est totalement absent, alors qu'à la fin de ce même siècle, il est employé de façon indistincte. Dans ces dénominations, il n'y a pas lieu de tirer des conclusions directes de l'absence de l'adjectif « forte » : si l'on peut garantir qu'une « maison forte » ou « maison forte à fossés » mentionnée par eux est dotée de quelque fortification, une simple « maison » selon ces mêmes documents peut l'être également. Nous avons déjà effectué cette constatation en étudiant la fortification de l'ouest de la Champagne pour ce qui concerne le château de Montaiguillon, intitulé « maison » en 1276, malgré toute la puissance fortifiée du site.

A noter, en marge de ces dénominations courantes, celle de *forteritia* ou « forteresse ». A Dommiers, la *forteritia* mentionnée en 1249-52, indépendante de la maison, est tenue en arrière-fief seulement alors que, selon la coutume champenoise, elle eût dû être tenue en fief direct du comte. A Villeblain, c'est en 1256-70 qu'apparaît la « forteresse », qui semble coïncider avec la maison noble. Ces deux cas ne suffiront pas à définir une règle d'usage : ils prouvent, en tout état de cause, que celle-ci a fortement varié suivant les documents.

Le dénombrement et la prisée de 1375-1378

Avec les documents de la fin du XIV^e siècle, on atteint une incohérence totale dans les dénominations employées lors des aveux. Si, bien évidemment, les chefs-lieux comtaux conservent le titre, des sites peuvent le recevoir, sans justification notable si on les compare aux autres, que ce soit au niveau juridique ou défensif. De

13. On pensera ainsi à la *domus fortis* de Mirvaux, qui devient *castrum* en 1249-52 lorsqu'elle passa dans les mains d'Henri Bristaud, seigneur de Nangis et vicomte de Provins. Cf. J. MESQUI, « Les enceintes... », 75.

14. Cf. J. MESQUI, Les enceintes..., 45-47.

15. Même en considérant les autres châtelainies, les exceptions à cette règle sont très rares : on pensera au *castrum* de Mirvaux cité en note 13, à celui de Romilly-sur-Seine.

ce dernier point de vue, seuls Cramaille et Armentières, autrement plus puissants que les autres, eussent dû être nommés « chastels » : le second ne l'est que dans la prisée de 1378, un officier ayant transformé le vocable de « maison forte » en transcrivant et compilant les dénombrements.

Il apparaît en définitive que le dénombrement de 1375-78 a utilisé un vocabulaire hétérogène, qui n'était plus fixé par les usages stricts. La preuve en est aussi l'apparition de qualificatifs comme celui de « tour » que nous retrouverons plus loin.

LA « MAISON FORTE » EN 1249-52

En définitive, on retiendra de cette partie la conclusion suivante : le concept de « maison forte » a eu un contenu strict, et clairement défini, dans la seule période du dénombrement de 1249-52. Ce contenu avait sa signification dans l'opposition aux termes « maisons » et « chastel ».

Si le « chastel » était alors centre de pouvoir, évidemment fortifié, la « maison forte » était tout édifice noble fortifié, même avec une simple palissade d'enceinte, sans fossés. La « maison », au contraire, était un édifice non fortifié.

Comment expliquer cet emploi, bien limité dans le temps ? A notre sens, il faut y voir l'effet des troubles champenois des années 1226-1236, où les comtes, face à une population noble remuante, souvent rebelle, tentèrent d'imposer et d'appliquer des règles extrêmement strictes en matière de fortification. C'était, en premier lieu, le fait que toute maison dotée de fortifications devait dépendre *directement* du comte ; c'était, en second lieu, le fait que toute construction d'éléments de défense devait faire l'objet d'un accord écrit du comte¹⁶.

Aussi, dans cette période troublée, le comte se devait-il de posséder la liste exacte des maisons dotées de quelque fortification, toutes recouvertes par le terme générique de « maison forte », afin de pouvoir contrôler à tout moment l'adéquation entre ses autorisations et les réalisations.

Ce contrôle n'avait d'ailleurs pas pour seule cause les considérations militaires : on n'oubliera pas que le droit de fortifier était, à l'époque, symbole d'élévation dans la hiérarchie féodale. Sous peine de voir s'instaurer un désordre social croissant, le comte se devait d'établir et de faire respecter des règles très strictes.

Le contexte était tout différent au siècle suivant, la guerre et les troubles paysans ayant profondément modifié les rapports sociaux. Il n'était plus question alors de droit de fortifier mais bien de nécessité, voire de devoir de fortifier. Ainsi toute classification devenait elle sans objet, chacun intitulant sa demeure à sa guise.

LES AUTRES CHÂTELLENIES. ÉTUDE DES MONUMENTS

Pour les autres châtelles du dénombrement de 1375-78, il n'existe pas de document antérieur exhaustif, tels que ceux qui furent dressés pour la Champagne au XIII^e siècle. De plus, l'aspect strictement « onomastique » est ici mineur, puisque ne se distinguent que les termes de « chastels », « maisons à fossés », « maison », et « tour ».

Nous ne nous appesantirons pas sur le dernier terme, puisqu'il ne s'applique qu'à Chelles et à Berneuil : dans le premier cas, cette « vieille tour détruite » fut remplacée à la fin du XV^e siècle par un édifice flanqué de tourelles, dont une seule subsiste ; dans le second, un château moderne, de la fin du XVIII^e siècle, a effacé tout reste éventuel du donjon médiéval. Il reste, pour ces deux sites, que dès la fin du XIV^e siècle ces deux « tours », relevant de Pierrefonds n'étaient plus sièges de fiefs ; il est donc vraisemblable qu'elles constituaient un vestige fossile de l'organisation féodale de la seigneurie de Pierrefonds antérieurement à son acquisition par Philippe Auguste.

Nous présenterons donc ici les sites en distinguant entre « chastels » et « maisons », pour tenter à nouveau de mettre en évidence des critères distinctifs à la fin du XIV^e siècle.

16. J. MESQUÏ, Les enceintes.... Ch. Coulson, Castellations in the country of Champagne, *Château Gaillard*, vol. IX-X, 1982, 347 et suivantes.

Châteaux comtaux

Évoquons rapidement les châteaux comtaux dont l'histoire et l'évolution furent assez diverses. Si l'on excepte Pierrefonds, la Ferté-Milon, Villers-Cotterêts, entièrement reconstruits respectivement à la fin du XIV^e siècle et au début du XVI^e siècle, tous les autres présentent un intérêt certain : Béthisy, avec sa motte et son enceinte circulaire, fondé au début du XI^e siècle ; Crépy, avec son magnifique bâtiment résidentiel du XIII^e siècle, son portail d'entrée, seuls vestiges du fief du « Donjon » malheureusement amputé au bénéfice des Ursulines en 1623 ; Viviers avec son tracé fossile et sa tourelle à bossages¹⁷.

Sans doute le bâtiment de Crépy représente-t-il, au mieux, le degré maximal de la résidence seigneuriale aux époques qui nous préoccupent : les deux autres sont des fortifications qui, telles Oulchy en Champagne, portent la marque des édifices des XI^e, XII^e siècles.

Ce « Donjon » de Crépy est constitué d'un corps rectangulaire principal, auquel est accolé une aile, également rectangulaire, de faible débord. On y compte trois niveaux : le premier, à usage de cellier, n'était pratiquement pas éclairé, alors que les deux niveaux supérieurs possédaient de grandes fenêtres à meneau et tympan sous arc brisé. Chacun de ces deux niveaux possédait deux salles, correspondant au plan de masse ; ils communiquaient avec la chapelle à deux niveaux, voûtée sur ogives, dédiée à Saint-Aubin, construite vers la fin du XII^e siècle au plus tard¹⁸. Il s'agit donc d'un édifice curieux, qui cumule, au XIII^e siècle, les fonctions du donjon et de la « salle » du XII^e siècle, du fait de son caractère résidentiel manifeste, qui tranche avec les édifices seigneuriaux de la même époque.

Châteaux fondés avant le XIV^e siècle : Nanteuil et Passy (fig. 8)

Dans les autres « chastels » de 1375-78, on aura une attention particulière pour les deux fondations anciennes, Nanteuil et Passy-en-Valois. Dans le premier cas, il s'agissait du chef-lieu des possessions d'une branche collatérale de la famille des comtes de Crépy : les sires de Nanteuil édifièrent sans doute au XIII^e siècle un puissant édifice à quatre tours circulaires totalement détruit à la Révolution. A Passy-en-Valois, seigneurie créée de toutes pièces par Philippe Auguste pour le chevalier Pierre Tristan peu après Bouvines, s'éleva rapidement un édifice colossal par ses dimensions, flanqué par neuf tours circulaires.

Presque entièrement conservé jusqu'en 1918, il a subi les vicissitudes de la guerre plus que d'autres : les restes architecturaux témoignent d'un château classique de la première moitié du XIII^e siècle, doté de tours à archères. La cour carrée très vaste était encadrée de divers bâtiments : le logis, établi en équerre à l'un des angles, bel édifice du XIII^e siècle à fenêtres richement décorées, possédait une très belle cave voûtée sur ogives, encore partiellement conservée. Les autres bâtiments, à usage domestique et agricole, furent tous reconstruits du XVI^e au XX^e siècle ; le logis lui-même fut étendu et transformé¹⁹.

Le cas de Vez (fig. 9)

Curieusement, la fondation de Vez fut strictement identique à celle de Passy, au bénéfice du chevalier d'Estrées mais ici le bénéficiaire fut moins ambitieux dans ses réalisations puisqu'il ne subsiste aucun vestige du XIII^e siècle. Une explication pourrait en être la ruine totale de l'ouvrage lors de la Jacquerie de 1358, qui fit l'objet d'un procès en 1372 : mais cette ruine ne fait que confirmer l'absence de défenses du même type qu'à Passy, car la furie des Jacques fut de trop courte durée pour mettre à bas un volume de maçonneries d'une telle importance²⁰. Au demeurant, les documents anciens révèlent que les fossés ne furent creusés qu'après la Jacquerie.

C'est à partir de 1360 seulement que l'on commença à construire le superbe édifice qui subsiste, en particulier le beau logis rectangulaire situé au centre de la cour, les fossés et certaines parties de l'enceinte. Le grand donjon, la courtine à mâchicoulis attenante, sont, quant à eux, des œuvres des deux dernières décennies du XIV^e siècle, comme nous l'avons montré ailleurs²¹.

17. Cf. J. MESQUI, *L'architecture militaire...*

18. Une description assez complète du donjon du XV^e siècle est fournie par l'aveu du fief du Donjon, rendu en 1438 : Archives Nationales R¹ 87.

19. J. MESQUI, *L'architecture militaire...*

20. B. ANCIEN, *Le château de Vez pendant la guerre de cent ans, Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. 27, 1982, 115 et suiv.

21. J. MESQUI, Ch. RIBÉRA-PERVILLÉ, *Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes, 1391-1407, Bulletin Monumental*, t. 138 (3), 1980, 293-345.

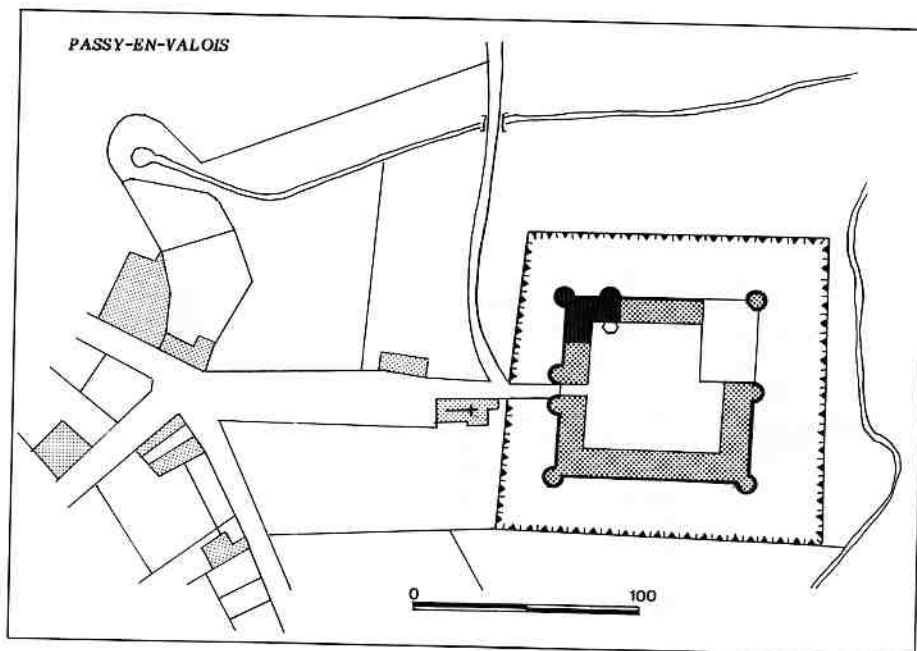
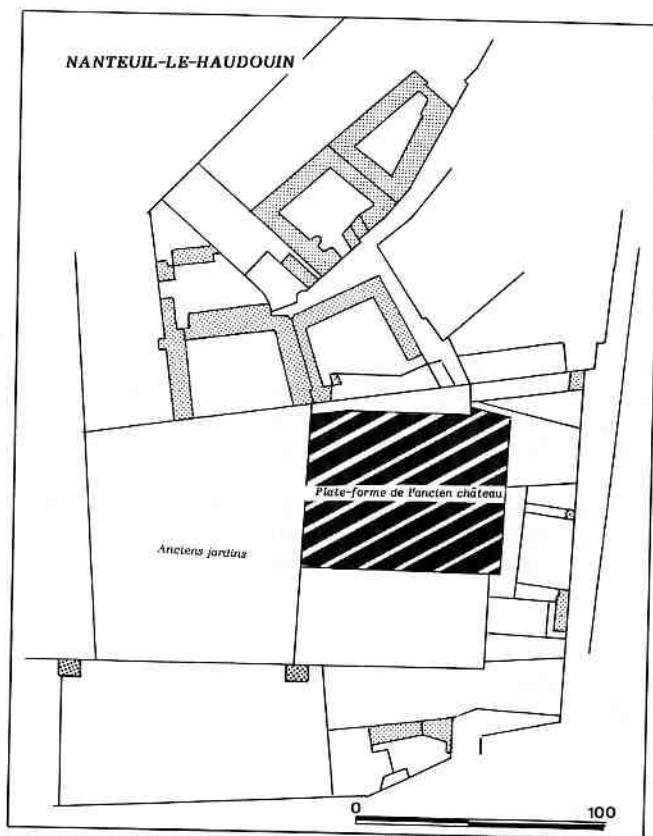


FIG. 8. — Les « chastels » de fondation ancienne.



Ce n'est que par les textes que nous aurons quelques renseignements sur l'édifice antérieur ; par contre, le monument nous révèle parfaitement ce qui était considéré, en 1375-78, comme le « chastel » de Vez, et qui venait d'être construit. Une enceinte quadrangulaire, entourée de fossés, partiellement maçonnée seulement, s'ouvrant par une porte non flanquée ; à l'intérieur, un logis rectangulaire flanqué de petites tourelles sur contreforts d'angle. Ce logis possédait deux niveaux, chauffés par de vastes cheminées ; au-dessus, un chemin de ronde encadrait les combles.

Les autres « chastels » : Morcourt et Gondreville (fig. 9)

Passons de suite sur les « chastels » dont ne subsiste plus de trace médiévale, en raison de leur reconstruction aux XVII^e-XIX^e siècles : Le Fayel, Pondron, Montgobert, Betz, Maucieux. Ces deux derniers sont intitulés par le dénombrement « hostel ou chastel », comme le site de Gondreville. Ici subsiste le tracé fossile, qui abritait au siècle dernier l'église, et ne conserve plus aujourd'hui, des époques anciennes, qu'une tour circulaire indatable. Tout le reste est moderne, reconstruit au XIX^e siècle ²².

Outre Gondreville, un autre site intéressant est celui de Morcourt, appelé « maison forte à fossés » dans le dénombrement, « chastel » dans la prisée. Ici subsiste, au fond d'une vallée aux parois escarpées, un ensemble carré parfait : une cour carrée y est entourée de bâtiments parallèles aux courtines, une tour-porte, peut-être du XVI^e siècle, donnant accès à l'ensemble. Si le plan d'ensemble est conservé, rien ne demeure en matière d'architecture médiévale.

LES SITES POSSÉDANT DES VESTIGES DU MOYEN ÂGE (fig. 10)

Nous n'aurons pas le loisir de décrire, l'un après l'autre, les sites mentionnés en 1375-78 comme « maisons » relevant du comté de Valois. Sur la cinquantaine de résidences signalées par le dénombrement, une demi-douzaine présentent encore des vestiges attribuables au Moyen Âge ; et les cadastres anciens n'aident en aucune manière l'identification de structures plus anciennes disparues, puisqu'ils ne fournissent aucune légende quant aux emprises qu'ils donnent au sol.

Distinguons donc ici entre maisons à restes médiévaux clairement identifiés et maisons à restes plus tardifs, en excluant de notre rapide analyse les sites entièrement reconstruits, sauf exceptions notables.

A passer en revue tous les sites anciens, le découragement pourrait parfaitement supplanter la curiosité, tant l'habitat rural s'est modifié et restructuré depuis le Moyen Âge. Pourtant, l'on peut identifier quelques « maisons » situées dans la châtellenie de Béthisy essentiellement. La moindre mise en valeur agricole du terroir de cette châtellenie en est sans doute la cause.

Le Plessis-Châtelain

Nous nous arrêterons en premier lieu au Plessis-Châtelain, réputé pour avoir été la résidence des premiers officiers châtelains du château royal de Béthisy. Ici le dénombrement signale deux maisons : les deux fermes, bien délimitées, qui constituent le hameau, reflètent vraisemblablement cette situation féodale. Une seule conserve des restes appréciables du XIII^e siècle : dans un clos rectangulaire bordé, pour l'essentiel, de bâtiments modernes, on trouve une jolie chapelle de la première moitié du XIII^e siècle, et un logis : au rez-de-chaussée, pratiquement aveugle, se trouvait une poterne vers les jardins ; au premier étage, une étroite fenêtre surmontée d'un trilobe, une autre agrandie au XV^e siècle ; au-dessus, un comble éclairé, côté pignon, par deux petites fenêtres rectangulaires.

On s'interroge sur les dispositions de la ferme actuelle, donnant sur le chemin qui sépare les deux ensembles mentionnés plus haut : vraisemblablement l'ensemble primitif ne devait-il pas être ainsi découpé, sans que l'on puisse cependant apporter ici de compléments d'informations.

Feu

La ferme de Feu a mieux conservé son aspect d'ensemble, encore que la majeure partie de ses éléments ne remonte pas au-delà du XVI^e siècle. Ici un clos rectangulaire voit s'appuyer sur son enceinte plusieurs bâtiments,

²². L. GRAVES, *Notices archéologiques sur le département de l'Oise*, Beauvais, 1856, cite encore les restes d'une « forteresse » avec des souterrains ».

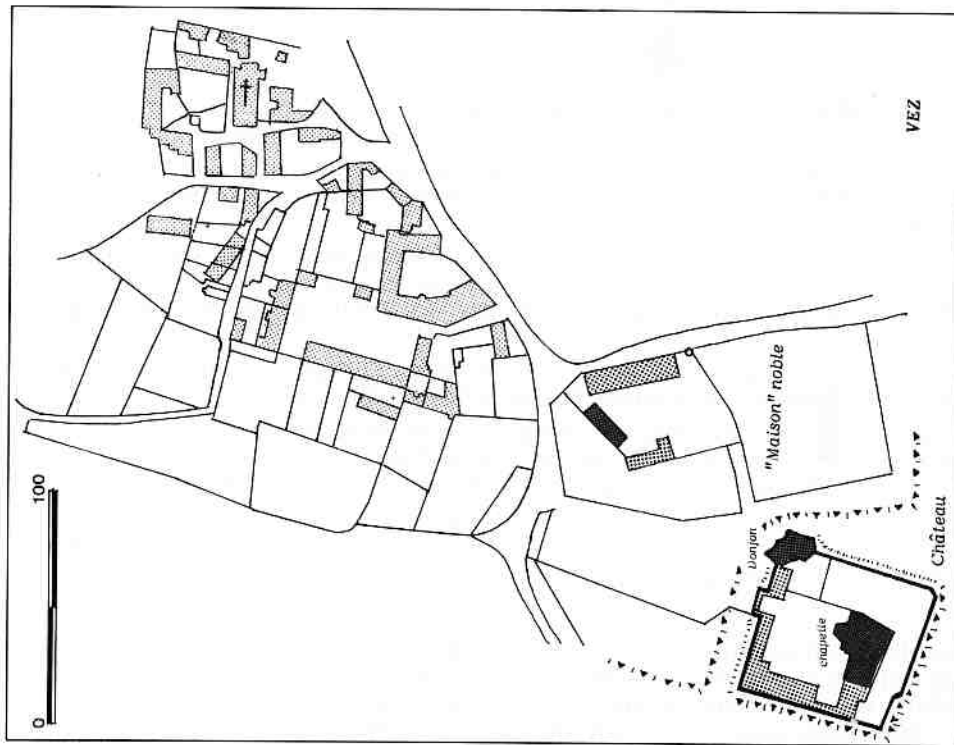
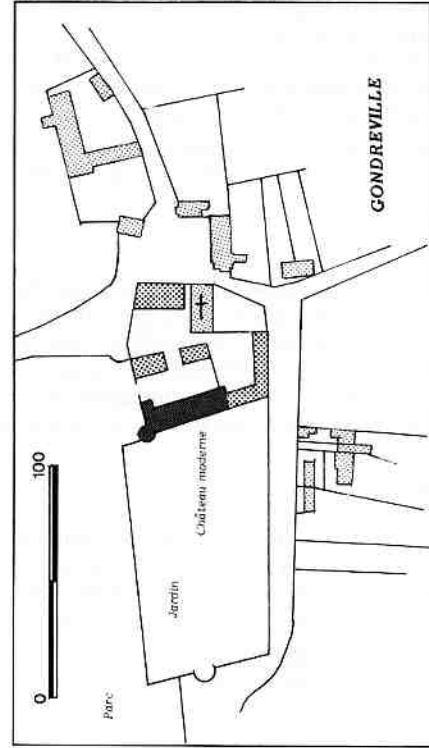
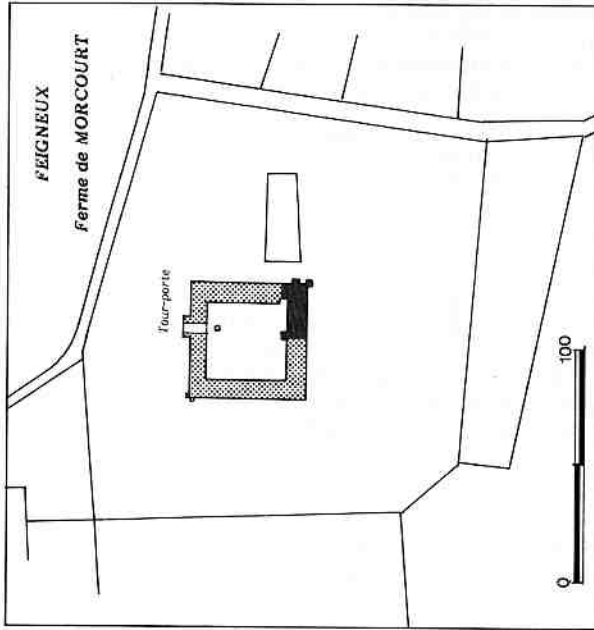


FIG. 9. — « Maisons » intitulées « châteaux » en 1375-1378.

dont un beau logis ancien, également rectangulaire. Comme au logis du Plessis-Châtelain on n'y trouve que trois niveaux : au rez-de-chaussée, à peine éclairé par quelques ouvertures, s'ouvre la rectangulaire poterne d'entrée, qui possède sa symétrie côté jardin. Ces deux poternes sont surmontées de petites bretèches opérationnelles depuis le premier étage. Celui-ci, étage résidentiel, possède, côté cour, deux fenêtres sans décor particulier ; au-dessus, le comble aménagé.

Si ce logis est vraisemblablement celui du XIII^e siècle, les autres bâtiments, agricoles et le pigeonnier sont postérieurs ; mais on trouve la partition entre la cour noble, le jardin, et le parc.

Néry

Le site de Néry n'est pas aussi facilement interprétable. L'approche immédiate du village permet de reconnaître un grand ensemble, dit château de Lésigny, possédant une grande cour noble avec pigeonnier, grange, et logis du XVI^e siècle à tourelles. Malgré son intérêt, cet édifice n'est pas la « maison » médiévale, et ne l'a pas même remplacée : de l'autre côté de l'église, on trouve en effet les restes d'une tour-porte médiévale, insérée dans une maison moderne. Le cadastre du XIX^e siècle permet de penser que l'ancienne résidence seigneuriale formait un grand rectangle longeant l'église, tout vestige en ayant disparu dès le XVIII^e siècle.

Orrouy

A Orrouy subsiste, dans un hameau indépendant de l'agglomération paroissiale, un grand logis fortifié, flanqué de petites échanguettes sur contreforts et de deux tourelles circulaires. Cet édifice a malheureusement été outrageusement restauré au XIX^e siècle, ce qui rend son étude difficile. Il ne semble pas que son architecture puisse être attribuée au XIV^e siècle et l'on hésite à l'identifier avec la « maison » du dénombrement.

Près de l'église subsistent les restes d'une grande ferme où l'on reconnaît un bâtiment ancien : il est plus vraisemblable qu'il s'agit ici de la « maison ».

Duvy

Signalons rapidement la ferme de Duvy, où l'on trouve un logis, bien modifié, pourvu de deux tourelles d'angle qui accusent la fin du XV^e siècle ; le site primitif a été respecté, et la moindre de ses particularités n'est pas le grand étang, encore reconnaissable malgré sa vidange, qui le bordait.

La Mabonnerie

Ce dernier site est vraisemblablement celui qui, de tous, a le mieux gardé son caractère : situé à l'écart de toute paroisse, en limite de la forêt de Compiègne, il n'a pas été touché par l'extension agricole.

On trouve ici une grande plate-forme grossièrement quadrangulaire entourée de fossés, prolongée par un grand espace demi-circulaire enveloppant, abritant les anciens jardins. A l'entrée, une petite basse-cour, avec un bâtiment agricole, précède le passage du fossé.

Celui-ci est franchi par une passerelle mobile qui donne directement accès au logis médiéval, édifice rectangulaire à contreforts. Ce logis n'occupe qu'une très faible partie de la terrasse fossoyée : un bâtiment aux bases médiévales, modifié par la suite, le prolonge sur l'une des faces, mais le reste de la terrasse devait être protégé par une simple palissade.

Le logis comporte, comme à l'habitude, trois niveaux, le second étant l'étage résidentiel ; à l'un de ses angles était ménagé, à partir du second niveau, une tourelle faisant office de pigeonnier.

Bien que restauré, La Mabonnerie présente des vestiges certainement attribuables au XIV^e siècle. Il est vraisemblable que la relative exigüité du logis et la lacune d'autres bâtiments furent la cause de l'appréciation qu'en fit le propriétaire en 1375-78 : « et n'est pas assez pour ma demeure et habitation ».

LES SITES POSSÉDANT DES VESTIGES DU XVI^e SIÈCLE (fig. 11)

Bien que le XVI^e siècle ne soit pas concerné par la présente étude, il est difficile de ne pas mentionner, au moins pour mémoire, des édifices plus tardifs que le Moyen Âge, ayant remplacé des « maisons » plus anciennes. Ainsi en est-il de Courtieux, avec un superbe ensemble de logis et bâtiments agricoles du tout début de ce siècle, contigu à l'église. Plus intéressant encore est le site du Plessis-aux-Bois ; ici subsiste un logis, sans doute

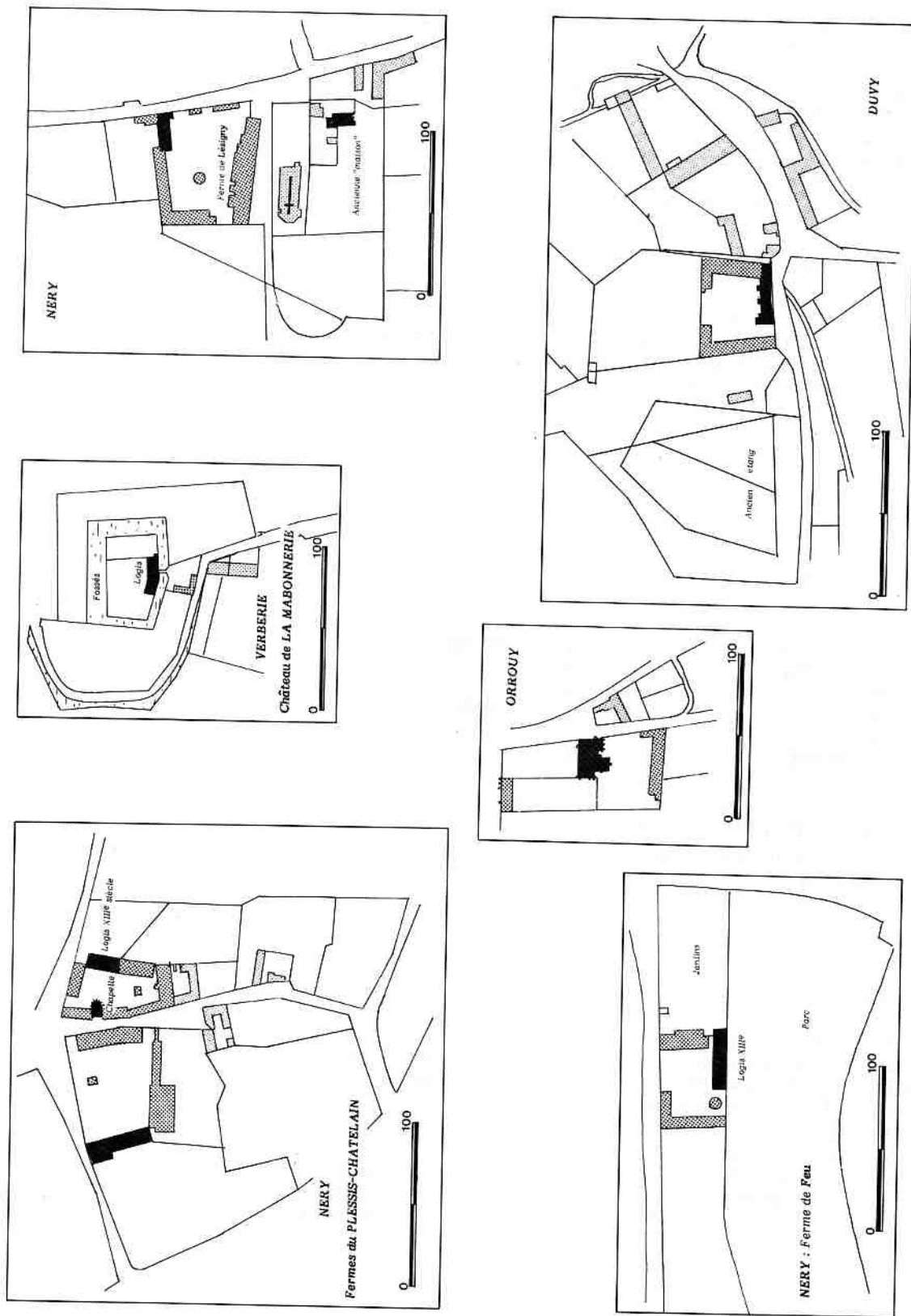


FIG. 10. — « Maisons » comportant des vestiges médiévaux.

médiéval, formant l'un des côtés de la cour noble. Ce logis fut complété par une tour de briques et pierre formant donjon, placé à l'un de ses angles et, du côté basse-cour, lui fut adjointe une superbe aile Renaissance, dont deux travées formaient logis, le reste étant affecté à usage agricole. Ce superbe ensemble a été très nettement marqué par l'explosion architecturale qui vit se reconstruire, à peu de distance, le château de Villers-Cotterêts et la maison de La Noüe à Pisseleu.

Non loin, les ruines de la maison d'Ivors, seule à être qualifiée de « maison forte » dans les châtellenies occidentales du Valois offrent également un bel exemple d'architecture classique rurale. Mais rien ici ne rappelle plus l'édifice médiéval. Il en est de même au Plessis-sous-Autheuil, où l'on reconnaît les bases d'une terrasse à bastionnets caractéristique du XVI^e siècle.

AUTRES SITES : TRACÉS DISPARUS DU XIX^e SIÈCLE (fig. 11 et 12)

Ne nous attardons pas sur tous les autres sites, trop transformés au cours des siècles, en particulier à l'époque moderne. Le cadastre ancien nous fournit quelques indications : ainsi à Ormoy-Villers, où l'on reconnaît une enceinte rectangulaire à fossés, possédant une basse-cour limitrophe de l'église. Il en est de même à Bellival, à Vaumoise où, comme à Duvy, un grand étang joignait la ferme. Au Plessis-le-Bougre, une grande cour rectangulaire, comme à La Tournelle-les-Grand-Champ, Cuvergnon, Rocquemont, à Pouy.

ANALYSE COMPARÉE DES RESTES MONUMENTAUX ET DES DESCRIPTIONS ANCIENNES DANS L'ENSEMBLE DES CHÂTELLENIES

LES DESCRIPTIONS ANCIENNES

Lorsque Jean de Vez, en 1372, intente aux habitants du lieu qui détruisirent la maison de son père en 1360 un procès en dommages et intérêts, il décrit la résidence d'Hector, son progéniteur, comme constituée de « salles et plusieurs chambres, celliers, caves, cuisine, colombier, maréchaussée, granges ». Celles-ci étaient remplies de grains, blés, avoines, pois et fèves ; autour d'elles se trouvait « grande quantité de bétail blanc et rouge ». Les chambres contenaient des lits « fournis de couvertures cinglées et fourrées de vair et de griz coultes, pointes de soie, serges, courtines de soie et de cendail »²³.

Les aveux de 1375-78 sont en général moins précis et circonstanciés : ils désignent le plus souvent l'« hostel » ou « salle », accompagné d'un jardin, qualifié de parc pour le seul site de Passy-en-Valois. La maison possède une ou plusieurs granges, un colombier, un vivier ou « fossé à poissons » (la « maréchaussée » de Vez). Enfin, elle contient parfois une chapelle, mentionnée à Morcourt.

On retrouve ainsi les éléments constitutifs traditionnels de la maison noble, telle qu'elle se perpétuera jusqu'à l'époque moderne ; comment s'agençaient-ils, au vu des restes décrits plus haut ?

LA « MAISON » CLASSIQUE DES XIII^e-XIV^e SIÈCLES (fig. 13)

L'enclos et l'enceinte

La base de la résidence seigneuriale est la cour : c'est sur sa superficie que se déroule la vie quotidienne, c'est autour d'elle que s'agencent les divers bâtiments. Ceux-ci sont inclus dans un « pourpris », un enclos de forme rectangulaire, leur mur extérieur délimitant tout ou partie de l'enclos ; si les bâtiments ne sont pas assez nombreux pour que l'enceinte de l'enclos soit « en dur », le reste est constitué, dans la majeure partie des cas, d'une simple palissade, ce qui vaut à certains sites d'avoir reçu le nom de « Plessis ».

L'existence d'une enceinte maçonnée complète est fort rare ; elle est considérée au XIII^e siècle comme une fortification. Ainsi en 1223, Henri de Mirvaux, arrière-vassal du comte Thibault IV ayant commencé la construction d'un mur autour de sa maison de Givry, se voit interdire de l'élever à plus de 15,5 pieds, soient cinq mètres environ, et de les doter de la moindre défense : faute de respecter ces injonctions, sa maison serait devenue

23. B. ANCIEN, Le château de Vez...

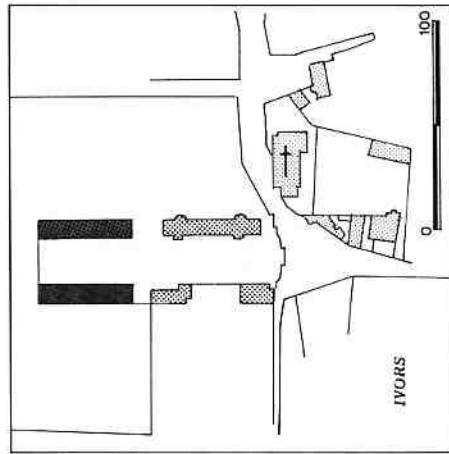
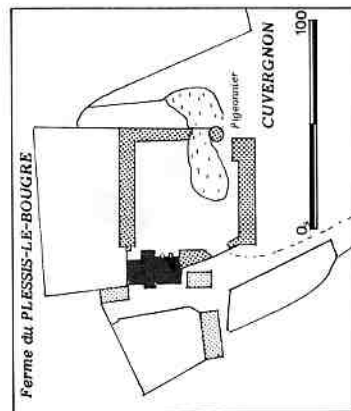
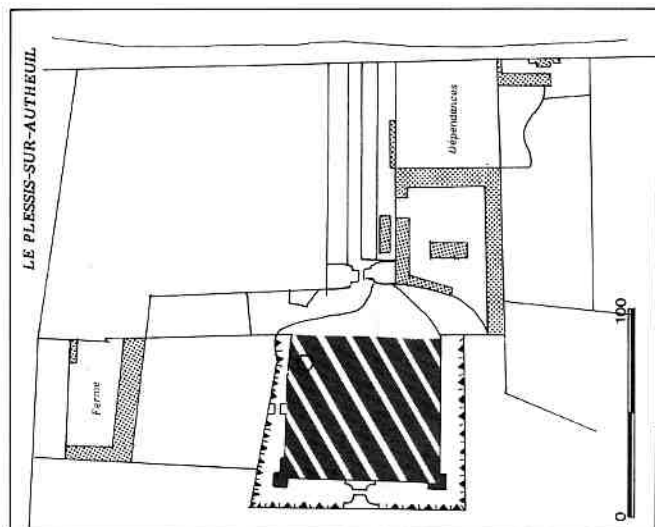
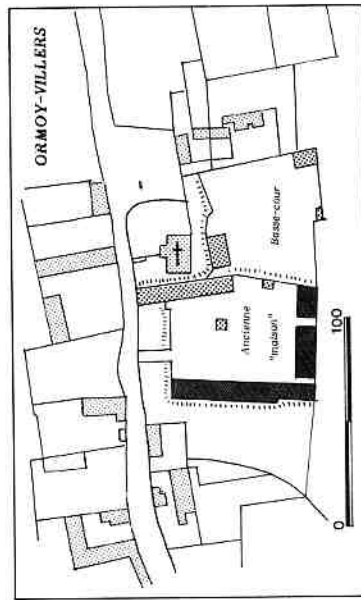
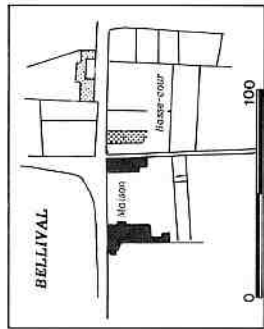
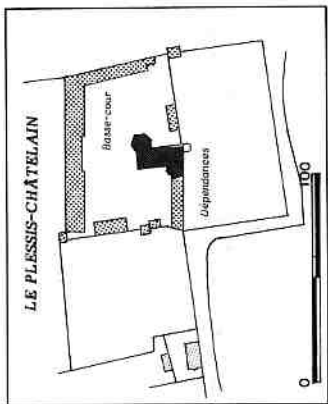
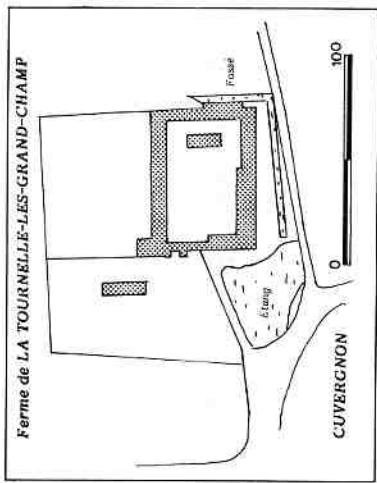


FIG. 11. — « Maisons » diverses, comportant des vestiges du XVI^e siècle, ou conservant un plan ancien.

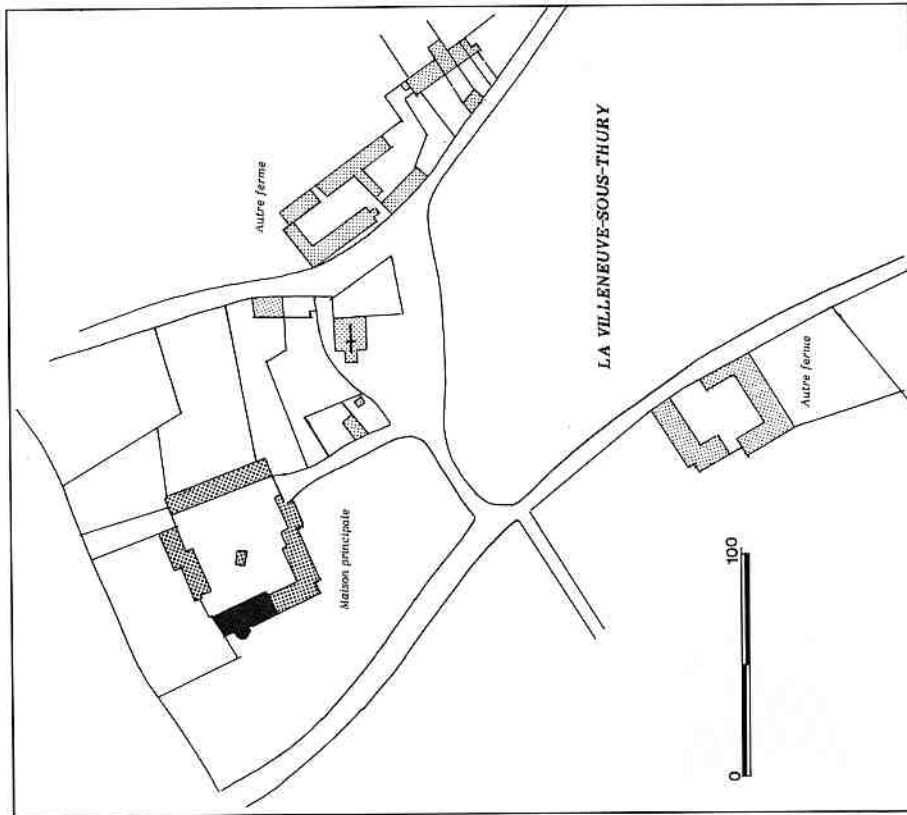
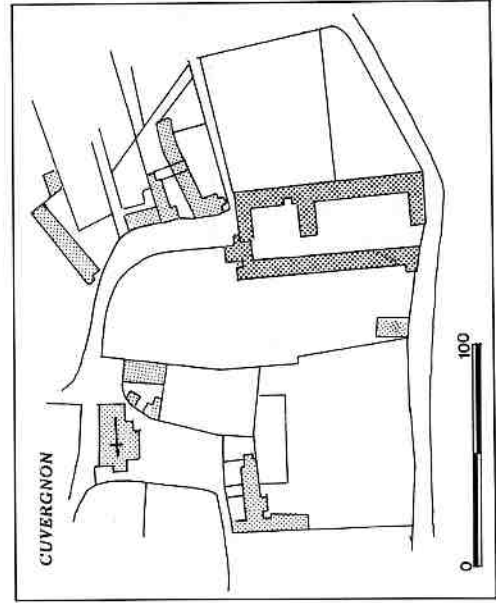
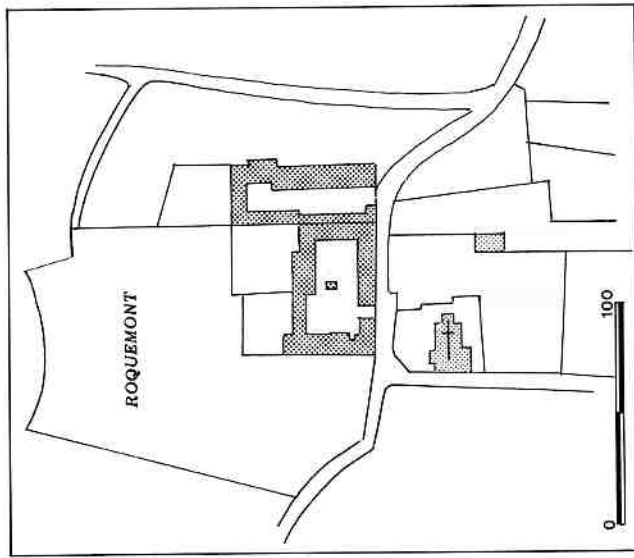


FIG. 12. — « Maisons » diverses.

« maison forte », et eût dû relever directement du comte. Mieux encore, Thibault IV interdit, en 1231, à Eustache de Conflans de terminer l'enceinte dont il avait bâti un côté, autour de sa maison de Mareuil ; il accompagne cette défense de celle de ne rien ajouter qui appartienne à une *fortericia*²⁴. En 1360 encore, lors de la Jacquerie, la maison de Vez ne possédait rien de mieux qu'une palissade, faute de quoi les Jacques n'auraient pas eu tant de facilité à l'abattre ; les murs actuels sont postérieurs à la ruine, comme nous l'avons vu plus haut.

Le fossé

Tout autant, et même plus que l'enceinte maçonnée, les fossés sont rares. L'essentiel des « maisons » n'en possède certainement pas : voyons à nouveau le cas de Vez où c'est après 1360 seulement qu'ils furent creusés autour de l'enclos. Le cas, uniquement documentaire, de Givry, que nous venons de citer, prouve que le fossé suffit à donner, dans la première moitié du XIII^e siècle, le caractère de « maison forte », et nous avons montré par ailleurs les restrictions qu'émirent les comtes à leur sujet²⁵.

Il est difficile de statuer avec précision du nombre de résidences qui en furent dotées : en effet, si la possession de fossés était suffisante pour une « maison forte », elle n'était pas nécessaire, le simple mur d'enceinte pouvant suffire. Les dénombrements du XIII^e siècle ne les mentionnent que rarement (Rozet-Saint-Albin, Trugny) ; ceux de la fin du XIV^e siècle sont aussi laconiques (Morcourt, Séry, Billy, Rozet-Saint-Albin). Enfin l'étude des restes, malgré la transformation des sites, témoigne du peu de tracés fossiles au XIX^e siècle : or il est bien rare que des siècles de l'Ancien Régime aient supprimé des fossés, en raison du symbole nobiliaire qu'ils constituaient.

Tours et autres défenses

Revenons à l'enceinte : maçonnée, elle est rare, nous l'avons vu ; flanquée, elle l'est encore plus. Ici encore l'ensemble des documents féodaux champenois le prouve et l'étude des monuments le confirme avec force. Même la « maison forte » type de la première moitié du XIII^e siècle n'en possède que rarement ; Cramoisses présente un cas type intéressant de cette configuration.

Il en est de même pour les autres éléments défensifs, archères et hourds en particulier. Le cas de Givry, véritablement indicateur de ce qui, au XIII^e siècle, est considéré comme maison forte, prouve qu'archères, hourds, créneaux, chemin de ronde, étaient interdits sauf autorisation spéciale. Hormis les cas de Cramaille et Armentières, la seule défense importante est celle de Saponay, avec la magnifique courtine protégée par des mâchicoulis sur arcs : il est probable cependant que cette défense remonte seulement au dernier quart du XIV^e siècle, Saponay ayant été détruit durant la Jacquerie.

La basse-cour

Que dire de la basse-cour, sinon qu'elle ne s'impose que dans « les maisons » les plus importantes, où les bâtiments nobles ont accaparé toute la superficie de l'enclos. Il n'est que peu de témoignages descriptifs de telles annexes : citons Cramoisses, May-en-Multien, Montgobert, Rozet-Saint-Albin dans le dernier quart du XIV^e siècle ; mais il faut y ajouter Armentières, Cramaille, Trugny, où les restes, d'après le cadastre du XIX^e siècle, sont également significatifs.

La basse-cour est délicate à dater, dans la mesure où aucun témoignage historique ou archéologique n'en permet une identification au XIII^e siècle dans la région. Il est vraisemblable que, le plus souvent, il s'agissait d'un luxe réservé aux « maisons » les plus riches.

Le jardin et le vivier

Comme nous l'avons écrit plus haut, le jardin est si fréquemment signalé qu'il apparaît comme une constante de ces « maisons », fortifiées ou non. Extérieur à l'enclos principal, il y est directement accolé, comme en témoignent les plans cadastraux — jardin qui sert tout à la fois de verger et de potager, destiné à la subsistance du maître des lieux.

24. J. MESQUI, Les enceintes..., 47.

25. *Ibid.*

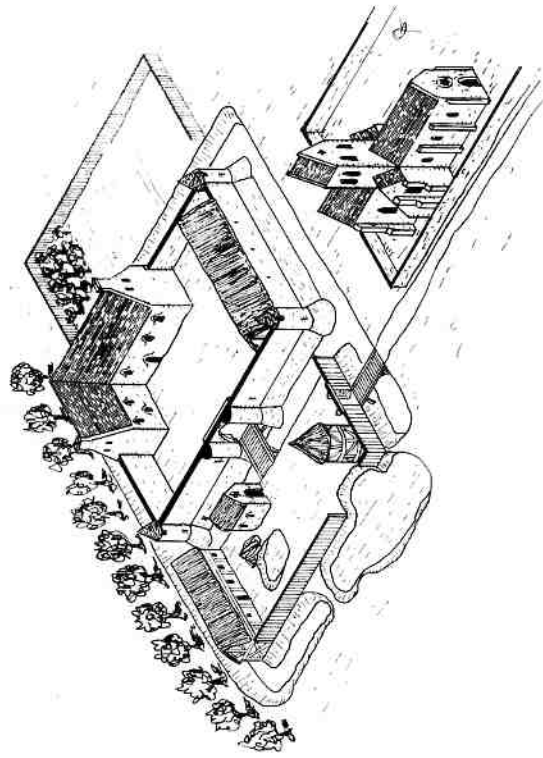
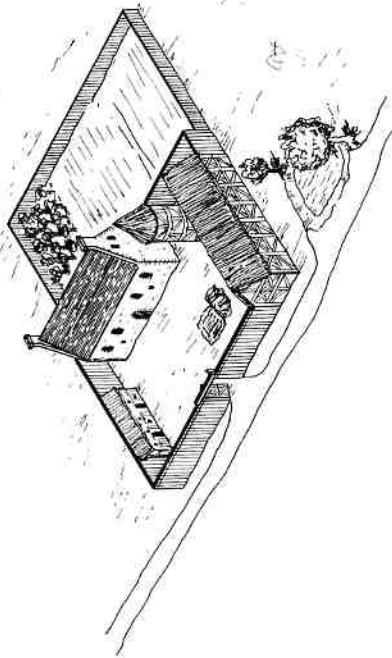
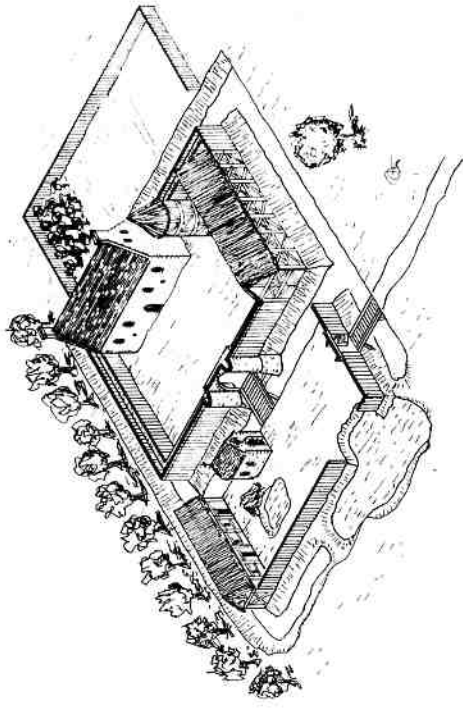


FIG. 13. — Trois types de configurations de « maisons » nobles rurales.

Le vivier, « fossé à poissons », est aussi fréquent : on le trouve encore, dans de nombreuses fermes, sous la forme d'une « mare aux canards » plus ou moins étendue. Il s'agissait ici d'une contribution éventuelle à la nourriture quotidienne, d'où la fréquence de sa mention.

Le logis

Pénétrons maintenant dans l'enclos, par une simple porte de bois, sans défenses particulières. L'édifice le plus important, dans cette cour, est le logis seigneurial, bâtisse rectangulaire de pierre ou de colombages. Ne nous leurrions pas, en effet : la trop fréquente disparition des vestiges du XIII^e siècle est l'indice certain du manque de pérennité des bâtiments, même résidentiels, comme l'a montré M. Bur dans l'Est du Comté de Champagne²⁶.

Le logis classique est un édifice à trois niveaux ; l'accès s'effectue dans le rez-de-chaussée, qui, peu éclairé, sert sans doute de cellier. Au-dessus se trouve l'étage résidentiel, chauffé par deux cheminées appuyées aux pignons : ce niveau s'éclaire par des baies plus ou moins vastes et plus ou moins décorées, suivant le niveau social du propriétaire. A Feu, il s'agit de simples ouvertures rectangulaires ; au Plessis-Châtelain, elles s'ornent de linteaux trilobés ; à Passy-en-Valois, qui compte parmi les plus puissants, on trouve des baies à archivoltes en saillie.

Enfin, au-dessus de l'étage résidentiel se trouvaient les combles, sans doute réservés aux domestiques : ils sont éclairés par de petites ouvertures dans les pignons.

Les communications de niveau à niveau s'effectuent par de simples escaliers droits intérieurs à l'édifice : les tourelles souvent présentes ne sont que des adjonctions du XV^e siècle, ou de siècles plus tardifs.

Quant à la défense de l'édifice, elle est en général des plus réduites : signalons les brèches au-dessus des poternes de Feu, les échauguettes d'angle à Vez et Orrouy. Mais ces dernières datent d'après la Jacquerie...

Les autres bâtiments de l'enclos

Des autres bâtiments de l'enclos, grange, colombier, écuries, rien ne nous est parvenu, ce qui prouve, en tout état de cause, que ces bâtiments n'étaient construits qu'en matériaux périssables, le colombage étant vraisemblablement le plus fréquent. Aussi nous contenterons-nous de noter leur présence, une « maison » et une seule ayant conservé un pigeonnier du XIV^e siècle : il s'agit de la Mabonnerie, où il s'agit d'une tourelle s'élevant au-dessus du logis²⁷.

Reste la chapelle, élément non négligeable de la résidence seigneuriale. Mais cet élément ne s'impose que pour autant que la « maison » soit éloignée d'un centre paroissial et que, par ailleurs, sa population le justifie. Une chapelle est attestée à Morcourt en 1375-78 ; une autre existe au XV^e siècle à Pouy ; le seigneur de Passy en crée une en 1223 dans son château.

Le plus beau témoignage d'existence d'une chapelle est celui du Plessis-Châtelain : en effet, la chapelle a fait l'objet d'une construction indépendante du logis, seul reste maçonné du XIII^e siècle, outre le logis. Sans doute faut-il cependant considérer cet exemple comme exceptionnel.

De la maison classique aux maisons « riches »

De cette description de la « maison » de base, l'on passe tout naturellement aux édifices plus riches, en combinant et en augmentant les divers éléments. De la simple « maison », toutes les variations sont possibles — on retiendra comme exemples types de « maisons » particulièrement développées celles d'Armentières et de Cramaille qui, dès la première moitié du XIII^e siècle, présentaient des plans flanqués de tours, avec basse-cour.

Plus on monte dans l'échelle sociale, plus se développe l'aménagement, tant au niveau des défenses, qu'à celui de la résidence. Le logis d'Armentières, quoique doté de trois niveaux comme ailleurs, offrait une superficie et un éclairage moyen nettement supérieur ; au niveau des détails architecturaux, il fit l'objet d'un soin particulier, alors même que les défenses étaient poussées à l'égal des fortifications contemporaines les plus importantes.

26. M. BUR, *Research...* 94, fig. 4-4.

27. A. Vaumoise, il est possible de voir une grange de la fin du XV^e siècle ; voir J.L. FRANÇOIS, Trois granges médiévales méconnues dans le canton de Crépy-en-Valois, *Revue archéologique de l'Oise* n° 20, 1980, 17-19.

Après les années 1360, la reconstruction du logis de Vez est finalement assez similaire : si l'on remarque un décalage architectural, la structuration du logis est identique, le premier niveau étant, comme à Armentières, ouvert à la résidence grâce à cheminées et ouvertures. Le flanquement est assuré ici par des échauguettes d'angle, économie par rapport aux imposantes tours de l'édifice champenois.

Quoi qu'il en soit, de tels aménagement sont rares, en raison de l'investissement qu'ils représentaient. Même les circonstances tragiques de la Jacquerie puis de la Guerre de Cent Ans, pourtant génératrices de fortifications en tout genre, ne firent sortir la « maison » moyenne de sa structure habituelle. Tout au plus le fossé se fit-il plus fréquent, comme on le constate à La Mabonnerie ; mais ce ne fut pas ici règle intangible.

Maisons nobles et maisons abbatiales

Avant d'en terminer sur ces « maisons » nobles, remarquons à quel point leur degré d'aménagement put se distinguer de celui des « maisons » abbatiales. Il est extrêmement impressionnant de constater le nombre de logis et de granges maçonnées des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles que nous ont légués des abbayes par le biais des fermes disséminées sur le territoire²⁸. Même les enclos y sont nettement plus vastes, prouvant à quel point les revenus purent être différents, les abbayes se plaçant nettement à la pointe en matière de mise en valeur du terroir, par le capital détenu.

Ceci n'empêche pas pour autant de constater la fréquence — au moins dans la région étudiée — de la connexion entre maison seigneuriale et église. Alors que la ferme abbatiale est en général sise en dehors de l'agglomération villageoise, très souvent en position dominante sur les coteaux, la « maison » seigneuriale fait corps avec l'église paroissiale, constituant avec elle le noyau des agglomérations rurales. Les situations sont ici nettement contrastées et prouvent à quel point le processus d'implantation féodale fut lié à celui de l'implantation d'une population rurale ; en contrepoint, l'implantation monastique s'isole, au point de ne subsister aujourd'hui que comme fermes totalement déconnectées de la géographie des villages.

Cette considération n'est pas sans importance pour la compréhension du type de géographie rurale du Nord Parisien, avec l'habitat dispersé constitué de groupes de fermes indépendantes, en marge des bourgs ruraux marqués par la présence de la paroisse et du seigneur.

CONCLUSION

Terminons là cette évocation des résidences seigneuriales des XIII^e et XIV^e siècles en Valois et Champagne occidentale. Incontestablement bien des aspects restent à expliquer ou à mettre en valeur ; nous retiendrons, en conclusion que, pour notre région, le concept de la « maison forte » n'a de sens que pour autant qu'un pouvoir politique l'ait souhaité, ce qui ne fut le cas que dans le second quart du XIII^e siècle. En dehors de cette période marquée dans le temps par des circonstances bien particulières politiquement, mieux vaut s'en tenir à une approche de la résidence seigneuriale dans sa globalité, en faisant abstraction de la fortification qui ne peut se mesurer qu'en fonction d'une échelle de valeurs trop subjective.

28. M.J. SALMON, *op. cit.*, B. Ancien, La grande campagne de reconstruction monastique en Soissonnais du XI^e siècle, *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XVIII, 1970-71, 83 et suiv.

LA MAISON FORTE AU MOYEN ÂGE

Actes de la Table ronde de Nancy - Pont-à-Mousson
des 31 mai - 3 juin 1984
dirigée par
Michel BUR

Ouvrage publié avec le concours du Ministère de la Culture
Sous-Direction de l'Archéologie

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole France — 75700 PARIS
1986

LA MAISON FORTE AU MOYEN ÂGE

Pont-à-Mousson 31 mai-3 juin 1984

sous la direction de
Michel BUR



editions

Éditions du CNRS